

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985
(79^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Jeudi 27 Juin 1985.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Retrait d'une question orale sans débat (p. 2119).
2. — Recherche et développement technologique. — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2119).
Discussion générale (suite) :
MM. Chapuis,
Birraux,
Lajoie.
3. — Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 2126).
M. le président.
4. — Recherche et développement technologique. — Reprise de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2126).
Discussion générale (suite) :
MM. Debré,
Vennin,
Luclen Richard,
Royer,
Montergnole,
Cousté,
Le Baill.
MM. Curien, ministre de la recherche et de la technologie ;
Birraux.
Clôture de la discussion générale.
Passage à la discussion des articles.
Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.
5. — Dépôt d'un projet de loi (p. 2137).
6. — Dépôt de rapports (p. 2137).
7. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 2138).
8. — Dépôt de projets de loi rejetés par le Sénat (p. 2138).
9. — Dépôt d'un rapport sur la programmation militaire pour les années 1984-1988 (p. 2138).
10. — Dépôt d'un rapport sur la dotation globale de fonctionnement en 1984 (p. 2138).
11. — Dépôt d'un rapport sur le bilan de la dotation globale de fonctionnement (p. 2138).
12. — Ordre du jour (p. 2138).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONE, vice-président.

La séance est ouverte à vingt-deux heures.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'à la suite d'un accord intervenu entre le Gouvernement et l'auteur, la question orale sans débat n° 883 de M. Dessein est retirée de l'ordre du jour de demain.

— 2 —

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (n° 2745, 2817).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Chapuis.

M. Robert Chapuis. Monsieur le ministre de la recherche et de la technologie, grâce à vous notre session de printemps va presque se terminer en parlant de l'avenir. La recherche et le développement technologique sont en effet, chacun le sait désormais, la condition absolue de la modernisation de notre appareil de production, la condition aussi de notre capacité à créer des activités nouvelles génératrices de nouveaux types d'emplois qui seront capables de résorber progressivement le chômage dans notre pays.

Vous vous situez ainsi, monsieur le ministre, dans la droite ligne des propos tenus il y a moins d'un an ici même par le Premier ministre, qui faisait de la recherche une priorité des priorités dans sa volonté de moderniser et de rassembler la France. Vous êtes aussi dans la continuité des engagements que vous avez pris dès votre arrivée au ministère de la recherche et de la technologie. Vous êtes, enfin, dans la continuité des efforts de renouveau qui ont été marqués par les colloques régionaux de fin 1981, le colloque national de janvier 1982 et la loi d'orientation et de programmation de la recherche du 15 juillet 1982.

Ces efforts — les rapporteurs et vous-même l'avez souligné — ont déjà porté leurs fruits. Les chercheurs ont retrouvé la confiance et, avec de nouveaux statuts, plus d'assurance. Les moyens des laboratoires en équipement et en personnel ont été accrus. Certains diront, ou ont déjà dit, que l'objectif de 2,5 p. 100 du produit intérieur brut consacré à la recherche n'a pas été tenu. Nous en sommes, en effet, à 2,25 p. 100. Mais que ceux-là se souviennent où en était arrivée la recherche en 1980, avec 1,8 p. 100 du P.I.B. et une véritable crise des grands organismes de recherche.

Dans le bilan de l'action de la gauche depuis 1981, la recherche figurera en bonne place. Les tendances ont été inversées : l'espoir est revenu. Des programmes importants sont aujourd'hui en place et les organismes publics de recherche sont bien vivants. C'est pourquoi je ne peux que m'étonner, je dirai même me scandaliser, des propos que nous avons entendus cet après-midi dans la bouche de M. Michel Noir.

M. Noir nous est apparu comme un expert en « cinéma et publicité », pour reprendre son expression. Ses propos posent des problèmes assez graves et je ferai sur son discours deux remarques : l'une sur le ton, l'autre sur le fond.

Je regrette qu'il ne soit pas là pour m'entendre dire qu'il a voulu personnaliser ses attaques et mettre en contradiction avec lui-même, non pas seulement le ministre, mais M. Curien. Il a cherché à atteindre un homme qui a su être, dans toute sa vie, à la fois un serviteur de l'Etat et un serviteur de la science et qui a su être, partout et toujours, un homme libre.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Robert Chapuis. M. Noir parlait de liberté. Mais quand nous entendons parler de liberté sur ce ton, cela nous fait quelque peu frémir. Fort heureusement, beaucoup de Français, je crois, commencent à prendre conscience de ce que ce ton recouvre et de ce qu'il annonce...

M. Claude Birraux. N'importe quoi !

M. Robert Chapuis. ... et qu'ils empêcheront M. Noir de dresser les échafauds qu'il nous promettait à la fin de son intervention.

M. Claude Birraux. Vous n'avez rien compris !

M. Robert Chapuis. Mais je veux aussi faire une remarque sur le fond. Peut-être, monsieur Birraux, la prendrez-vous pour vous !

M. Claude Birraux. Je ne suis pas encore intervenu !

M. Robert Chapuis. Certes, mais vous commencez à vous manifester, et vous manifestez par la même occasion une solidarité qui me paraît bien malvenue !

M. Noir n'a rien proposé. En commission, les députés du rassemblement pour la République ont posé des questions. Ils n'ont jamais donné de réponse. Allons-nous voir tout à l'heure sortir du chapeau quelques propositions encore inconnues qui visent à justifier le refus de voter un projet de loi qui fait pourtant l'unanimité dans le monde scientifique comme dans celui de la production, ainsi que les débats devant le Conseil économique et social l'ont montré ?

La caricature dressée par M. Noir est en réalité une diversion. Il veut faire oublier les risques que courraient les chercheurs s'il prenait le « commandement » — j'emploie ce mot à dessein, parce que M. Noir semble avoir une conception quelque peu militaire du service public, parallèlement à sa conception toute libérale de la vie économique.

Ces risques on a pu les lire en filigrane de son intervention : c'est l'éloge de l'insécurité, c'est l'abandon de la recherche fondamentale soumise à l'impératif industriel, le retour de la contrainte dans des organismes soumis au Gouvernement, le discours sur l'indépendance tout en soulignant que nous n'avons pas d'autre avenir que d'être sous la tutelle américaine à travers la soumission au programme I. D. S.

M. Noir a voulu faire oublier le passé, les difficultés de la recherche durant les années soixante-dix, son affaiblissement évident. Mais il fait oublier en même temps — hélas ! ajouterais-je — qu'elle a connu des heures de gloire durant les années soixante. Par son esprit partisan, il efface le rôle qu'ont pu jouer certains ministres gaullistes qui ne se seraient jamais livrés, eux, à la caricature que nous avons entendue.

Notre collègue a donné à ce débat sérieux un triste commencement. Il devrait être possible pourtant, dans les temps qui nous restent, sur des sujets tels que celui-ci, d'échanger des arguments et des propositions et non des injures et des menaces. Revenons donc aux réalités avec un peu plus de sérénité.

Malgré la rigueur budgétaire, la priorité a été respectée et durant les trois années qui viennent de s'écouler, l'effort de la France a progressé deux fois plus que celui de la République fédérale d'Allemagne et autant que celui des Etats-Unis.

Il est vrai qu'il est encore inférieure à celui du Japon, et ce fait mérite qu'on s'y attarde. Au Japon, 64 p. 100 de l'effort de recherche est effectué par les entreprises. Ce taux est de 58 p. 100 en R.F.A., de 50 p. 100 aux U.S.A. ; il n'est que de 44 p. 100 en France. C'est pourquoi vous avez eu raison, monsieur le ministre, de déposer ce projet de loi qui fixe un objectif ambitieux, celui de 3 p. 100 du P.I.B. consacré à la recherche et à l'innovation en 1990, avec un minimum d'augmentation de 4 p. 100 par an du budget civil de recherche et de développement, mais qui va surtout permettre d'accroître d'une manière décisive l'effort de recherche des entreprises. De 1 p. 100 du P.I.B., cet effort devrait passer en trois ans à 1,20 p. 100. C'est là un objectif apparemment limité, mais qui implique en réalité un changement de mentalité et de comportement considérable.

On a longtemps cru que l'appareil de recherche et l'appareil de production devaient appartenir à deux mondes différents. Les chercheurs espéraient ainsi se protéger de tout « pilotage par l'aval » qui aurait dénaturé leur travail et leur fonction. Les entreprises, pour leur part, espéraient faire financer les recherches par l'Etat pour s'approprier seulement les retombées les plus profitables. Désormais, on s'est rendu compte que les mutations économiques et sociales que nous vivons aujourd'hui contraignent les uns et les autres à changer radicalement de point de vue. La recherche fondamentale gagne à se fonder sur les problèmes concrets que posent l'application et la valorisation des recherches.

La compétitivité des entreprises passe par leur capacité à maîtriser les nouveaux processus ou les nouveaux outils technologiques, aux divers stades de leur réalisation : le temps n'est plus où la question principale est de savoir comment posséder une connaissance ou une technologie ; aujourd'hui ce qui compte, c'est de savoir les transférer. C'est à travers ce transfert que la production se développe et que la recherche se relance.

C'est dans cet esprit que vous avez voulu à la fois encourager les entreprises à la recherche et à l'innovation — c'est le sens de l'article 4 qui améliore fortement les conditions du crédit d'impôt — et aussi faciliter la mobilité des personnels compétents, chercheurs, ingénieurs, techniciens : c'est l'objet de l'article 8. Car il est vrai — et, sur ce point au moins, je rejoins M. Michel Noir — que les meilleurs transferts se réalisent à travers la collaboration des hommes. Et si son intervention avait été tout entière dans la tonalité de ces phrases où il évoquait ce que lui-même a pu connaître des entreprises, nous n'aurions pas assisté au spectacle que j'évoquais tout à l'heure.

Il est vrai que le transfert, c'est l'apport de l'expérience à d'autres équipes, à d'autres secteurs, à d'autres organismes que celui où ils ont commencé à travailler. Cette mobilité pose, bien sûr, des problèmes pratiques, voire des problèmes sociaux. Elle doit être volontaire. Elle doit donc être une chance et non un risque. Elle ne doit pas non plus déstabiliser les entreprises ou les organismes de recherche. Mais, au-delà des précautions qu'il faudra prendre, le message est clair : il faut libérer les capacités d'innovation et d'imagination dans notre pays, en donnant toutes leurs chances aux plus capables, aux plus volontaires, aux plus dynamiques.

A cet objectif de mobilité, vous ajoutez, monsieur le ministre, un impératif : celui de l'évaluation. C'est un problème clé. Comment imaginer que l'on chercherait à tout connaître, sauf l'effort de connaissance lui-même ? Cette évaluation concerne les chercheurs eux-mêmes et elle doit pouvoir se faire au mieux dans les divers organismes de recherche, comme à l'Université où, d'ailleurs, de nouvelles procédures d'évaluation viennent d'être mises en œuvre. Mais elle implique d'abord l'examen des bilans et la transparence des programmes. C'est pourquoi nous approuvons le rapport annuel sur l'effort national de recherche instauré par l'article 13 et les bilans programmatiques institués par l'article 12. Nous soutenons aussi l'amendement de la commission de la production et des échanges qui vise à normaliser les procédures d'audit pour les grands organismes.

C'est dans le même sens que nous approuvons l'article 6, qui prévoit la consultation obligatoire du comité d'entreprise sur les programmes de recherche et de développement technologique d'une entreprise. Nous sommes d'accord aussi avec l'article 14 qui améliore l'affichage des programmes régionaux et nationaux et qui facilitera leur coordination. Nous sommes d'accord, enfin, avec l'article 15 qui fait du conseil supérieur de la recherche et de la technologie un proche parent du conseil d'évaluation des universités qui vient d'être mis en place à l'initiative du Président de la République.

A cette occasion, apparaîtront mieux les besoins, y compris en effectifs. Vous prévoyez sur le budget civil de recherche et de développement un recrutement de 1 400 chercheurs, ingénieurs et techniciens par an pendant trois ans. C'est bien. Disons que c'est un minimum, mais il faudra sans doute examiner avec soin leur affectation — vous avez d'ailleurs évoqué ce problème — en fonction des évaluations réalisées et il faudra donner toutes leurs forces aux contrats de plan que vous prévoyez à l'article 5 pour que l'effort de recrutement soit également partagé entre le secteur public de recherche, les entreprises nationalisées et le secteur privé de production.

C'est à ces trois niveaux, en effet, que nous devons avancer, en bonne coordination, en bonne coopération. Après la mobilité et l'évaluation, c'est la troisième exigence.

Pour cela, l'équilibre doit être mieux assuré. Depuis trois ans, l'effort de recherche du secteur public de production — M. Bassinet l'a rappelé — a augmenté de 7,4 p. 100, celui du secteur privé de 2,7 p. 100. Il faut que les entreprises privées se mobilisent davantage qu'elles ne le font.

Quelle que 1 500 entreprises, peut-être davantage maintenant, ont au moins un chercheur ou financent un investissement recherches. Ce n'est pas assez, et l'effort de certaines est encore insuffisant. La coopération entre universités, organismes et entreprises doit être fortement accentuée. Cela passe par des laboratoires communs, des groupements d'intérêt public, dont la création, vous nous l'avez assuré, devrait être désormais plus facile, des contrats réciproques, des avantages fiscaux liés à la coopération, des facilités pour le personnel de façon à assurer sa mobilité.

Il est essentiel que, dans la diversité de leurs fonctions, les uns et les autres coopèrent à l'effort de recherche et de développement. A cet égard, il conviendra sans doute de préciser le sens et le mode de gestion des programmes mobilisateurs. Le nouveau programme concernant les matériaux, notamment, sera un test très intéressant à suivre : nous y serons attentifs, parce qu'il lie étroitement les processus de recherche et les programmes de production et qu'il peut donc nous mettre face aux réalités concrètes.

Cette coopération — tous les orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné — doit bien entendu s'étendre à l'échelle européenne : c'est à ce niveau que nous pourrions équilibrer notre potentiel de recherche avec celui des Etats-Unis ou du Japon. Les programmes Ariane ou Hermès sont là pour nous rappeler la crédibilité de l'Europe, mais d'autres expériences, dans les domaines de l'énergie ou de l'informatique, montrent aussi les difficultés. En matière électronique, sous tous ses aspects, toutes ses conséquences, le programme Euréka, initié par François Mitterrand au récent sommet de Bonn et qui vient d'obtenir l'accord de la République fédérale d'Allemagne pour être présenté au sommet de Milan, ouvre des perspectives remarquables.

Il faudra une grande volonté pour éviter que ces perspectives se perdent sur les chemins compliqués des institutions européennes. Il faudra veiller à bien articuler les programmes de recherches plus fondamentales, du type Esprit, et les programmes plus industriels qu'implique Euréka et qui ont fait l'objet d'accords entre plusieurs entreprises. A cet égard, nous faisons confiance, monsieur le ministre, à votre expérience dans le domaine de l'espace.

Je voudrais, en terminant, insister sur un autre aspect de la coopération auquel on attache peut-être moins d'importance, même si l'on s'y réfère souvent par une sorte de générosité convenue : je veux parler de la coopération avec les pays en voie de développement. Ces pays sont l'avenir du monde ; ils sont une part essentielle de notre propre avenir. Investir dans ces pays, savoir y transférer les technologies les plus appropriées, ce n'est pas seulement contribuer à leur avenir, c'est contribuer au nôtre. Dans certains cas, ces mécanismes de transfert peuvent se faire à partir de l'Europe, mais on ne saurait attendre que la construction européenne soit achevée pour participer, au niveau de notre pays, à un effort de développement auquel le Japon, les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et d'autres pays industriels — je pense à l'Australie ou au Canada, par exemple — s'intéressent de très près et avec des moyens très importants.

Or, cette dimension internationale n'est pas seulement un problème pour les organismes publics de recherche ou pour la politique de l'Etat en matière de recherche ; c'est une chance pour nos entreprises elles-mêmes, non seulement pour leurs capacités de production, donc d'emploi, mais aussi pour leur propre effort de recherche. Il importera de les y aider. Encore faut-il qu'elles s'organisent, à tous les niveaux, pour développer l'esprit de recherche et d'innovation et les investissements nécessaires.

Votre projet de loi, monsieur le ministre, est à cet égard un outil remarquable. Il traduit la volonté de donner à notre pays l'élan nécessaire pour sortir des difficultés que traverse son économie. Vous le faites comme il convient : dans le réalisme, avec

le sens de la rigueur, mais aussi avec compétence et volonté. Nous respectons votre compétence, nous partageons votre volonté : c'est pourquoi le groupe socialiste votera, avec confiance, ce projet de loi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Automne 81, hiver 82, le monde scientifique, tel le mouvement brownien, s'agite, cogite, est en effervescence, de colloques régionaux en assises nationales. Ainsi naît la loi recherche de 1982. Son article 1^{er} affirme que « la recherche scientifique et le développement technologique sont des priorités nationales ». La première partie de l'annexe commence ainsi : « Porter la part dépenses de recherche et développement dans le P. I. B. de 1,8 p. 100 en 1980, à 2,5 p. 100 en 1985 est un objectif prioritaire qui traduit une grande ambition nationale : sortir durablement de la crise et promouvoir un nouveau développement ! »

La démarche se veut encore volontariste, avec un appel à la continuité de l'effort. « Notre effort vient de loin et ira loin » : tels sont les derniers mots du ministre, avant le vote de 1982.

J'aimerais, avant d'aborder le texte du projet de loi recherche de 1985, examiner le bilan de celle de 1982. Je ne referai pas le rapport complet de mon collègue Bassinet, mais j'aimerais y apporter un éclairage différent, n'ayant pas, à l'égard de ce bilan et de l'action du Gouvernement, les yeux de Chimène.

Je distinguerai d'abord un chapitre que j'appellerai l'action idéologique.

Dans une belle envolée, un de nos collègues socialistes s'écriait dans le débat de 1982 : « La recherche se nourrit de la liberté des chercheurs. » Pour faire écho sans doute, et parce que les discours et les actes ne vont pas de pair au Gouvernement — selon un de vos anciens collègues —, à la décision du ministre, qui avait décidé le 29 octobre 1981 le remplacement d'un directeur scientifique des sciences sociales, nommé sous l'ancien gouvernement et économiste libéral, par un ethnologue de démarche marxiste.

M. Yves Tavernier, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Allons ! Allons !

M. Claude Birraux. Cette décision marquait une irruption brutale du pouvoir politique dans les structures du C. N. R. S., pour la première fois depuis quarante ans. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Tavernier, rapporteur pour avis. L'économiste était libéral par hasard !

M. Claude Birraux. L'état-major du C. N. R. S. a préféré quitter la place plutôt que d'être complice de ce mauvais coup. On dit même que l'académie des sciences infligea un blâme à votre prédécesseur.

En guise de justification, votre collègue déclarait en clair : « La science ne peut rester à droite lorsque le peuple français a choisi la gauche. » Vous qui êtes un scientifique, vous conviendrez avec moi qu'il est affligeant pour l'esprit que l'on prétende régenter la science...

M. Philippe Bassinet, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Qui a prétendu cela, monsieur Birraux !

M. Claude Birraux. ... et protéger le savoir à partir d'un manichéisme aussi sommaire, plus proche de la mythologie que de l'idéologie.

M. Yves Tavernier, rapporteur pour avis. M. Birraux fait son autocritique.

M. Claude Birraux. Dans la même veine idéologique, pour l'élection des sections du comité national du C. N. R. S., vous avez, ou plutôt le Gouvernement a évincé du collège électoral la très grande majorité des enseignants-chercheurs des universités et des grandes écoles et donné le droit de vote aux secrétaires et aux femmes de ménage.

M. Philippe Bassinet, rapporteur. C'est l'heure de la caricature !

M. Claude Birraux. La limitation à douze ans du mandat d'un directeur d'unité de recherche à l'I. N. S. E. R. M. relève de la même logique.

Les moyens financiers mis en œuvre.

Dans mon intervention sur la loi de 1982, je déclarais : « L'ambition de votre loi est d'atteindre 2,5 p. 100 du P. I. B. en 1985. Cette ambition n'est pas exempte d'aléas. Les moyens budgétaires affectés à la réalisation de l'objectif du projet s'apparentent plus à une prévision révisable qu'à une programmation ferme. »

Je reprendrai deux citations du ministre à la tribune de cette Assemblée. Première citation : « La persévérance, cela veut dire la volonté de programmer, de planifier, le refus du laisser-aller. » Seconde citation : « Le rôle de mon ministère, devant le Parlement, devant l'opinion publique, s'emploiera à faire prévaloir le long terme sur les exigences du quotidien. Ainsi, nous avons affiché nos objectifs, de même que les moyens correspondants. » Il prétendait même que le budget était l'affaire de tous les ministres et de tous les gouvernements, et pas seulement de quelques-uns.

Les exigences du quotidien ont eu raison des envolées lyriques. L'objectif proposé et affirmé si haut et si fort ne sera pas atteint. J'ai eu tort d'avoir eu raison trop tôt, mais mes prévisions sont confirmées par vos résultats : nous sommes à 2,25 p. 100 du P.I.B.

M. Yves Tavernier, rapporteur pour avis. Ce n'est pas mal !

M. Claude Birraux. Que sont devenues les belles résolutions au fil des ans ? Elles ont connu des méthodes ô combien punitives — dénoncées d'ailleurs régulièrement par les rapporteurs du budget — la régulation budgétaire intervenue en 1982, 1983, 1984 sans que le Parlement ait à se prononcer.

L'arrêté du 18 octobre 1982 annule 8,6 p. 100 des crédits de paiement et 13 p. 100 des autorisations de programme. Mais, si l'on tient compte de l'annulation des crédits de recherche sur d'autres ministères, c'est 12,9 p. 100 des crédits de paiement et 20,3 p. 100 des autorisations de programme qui sont annulés.

M. Philippe Bassinet, rapporteur. Mais non !

M. Claude Birraux. Mars 1983 : quelque temps après que le Premier ministre a vu les clignotants se remettre au vert, ceux-ci passent brusquement au rouge, et ce sont encore près de 10 p. 100 de crédits de paiement et 12 p. 100 des autorisations de programme qui sont annulés.

30 mars 1984 : avec le retour des hirondelles, il y a celui de la régulation budgétaire, qui ne marque pas, elle, le retour du printemps pour la recherche : 3,65 p. 100 des crédits de paiement et 8,23 p. 100 des autorisations de programme annulés.

Mai 1984 : la recherche vivait jusqu'à cette date sur ses ressources spécifiques, certes plus ou moins importantes. Est-elle touchée par « l'autre logique », si chère à M. Mauroy ? Elle va pour la première fois vivre à crédit : le C. E. A. et le C. N. E. S. sont autorisés à emprunter 250 millions de francs. Ils n'en gardent que 50, le reste étant reventilé entre divers organismes. Les interrogations qu'un rapporteur et moi-même avions soulevées lors de la discussion budgétaire sont demeurées sans réponse. Cette procédure du crédit est-elle appelée à se développer ? Sur quelles ressources s'effectueront les remboursements ?

Cette énumération montre que la régularité et la continuité de l'effort que vous affirmiez comme des grands principes intangibles n'ont pas été respectées. Il est bien clair et bien connu que les grands principes sur lesquels on s'appuie trop finissent par se rompre.

Seuls les crédits pour le musée de la Villette échappent à toute régulation.

Les moyens humains.

La loi prévoyait une augmentation de 4,5 p. 100 par an. Après avoir progressé notablement en 1982 et 1983, l'évolution a été plus lente par la suite. Si j'en crois les calculs de M. Bassinet, que je ne mets pas en doute...

M. Philippe Bassinet, rapporteur. Merci quand même !

M. Claude Birraux. ... la progression moyenne s'établit à 1,9 p. 100. Encore faudrait-il, pour être objectif, retirer de ces chiffres le nombre d'emplois absorbés par le musée de la Villette : 110 en 1984 et 550 en 1985. Ce détournement de postes ramène la progression des effectifs des I. T. A. en 1985 de 1,3 à 0,1 p. 100.

M. Philippe Bassinet, rapporteur. Ne parlez pas de détournement de postes !

M. Claude Birraux. L'effort entrepris ne s'inscrit ni dans la continuité, ni dans les objectifs que s'était fixés le Gouvernement.

Il est une question aussi qui me préoccupe. Si j'ai bien noté les augmentations de personnel dans les grands organismes de recherche — 2 p. 100 au C. N. R. S., 8,5 p. 100 au C. E. A., 2,1 p. 100 à l'I. N. R. A. et 3,4 p. 100 à l'I. N. S. E. R. M. — je n'ai pas trouvé clairement quelle avait été la part d'augmentation des moyens de la recherche de ces organismes. La masse salariale représentait en 1982, 67 p. 100 du budget du C. E. A., 77 p. 100 au C. N. R. S., 81 p. 100 à l'I. N. R. A., 86 p. 100 à l'O. R. S. T. O. M. Les crédits opérationnels affectés à l'équipement et au fonctionnement des laboratoires représentaient

20 p. 100 du budget total du C. E. A., 15 p. 100 au C. N. R. S., 8 p. 100 à l'I. N. R. A., 4 p. 100 à l'O. R. S. T. O. M. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, ce que sont devenus ces chiffres en 1985 ? Ils permettraient de juger de l'évolution de la structure de ces organismes.

La recherche industrielle.

Dans ce domaine aussi, les résultats marquent la fin des mythes volontaristes et idéologiques qui animaient vos intentions de 1982. J'ai relu avec attention mon intervention de cette époque...

M. Philippe Bassinet, rapporteur. Vous êtes arrivé au bout ?

M. Claude Birraux. ... et, là encore, mes doutes et mes incertitudes se sont révélés exacts : « Le secteur d'entreprise finance une part de la dépense nationale de la recherche évaluée à 0,81 p. 100 du P. I. B., dont 0,36 p. 100 à la charge du secteur public d'entreprise et 0,45 p. 100 à la charge du secteur privé. Par contre, près de 60 p. 100 de la dépense nationale brute de recherche est exécutée dans les entreprises, ce qui correspond à 1,22 p. 100 du P. I. B. L'objectif de la loi de 1982 était de faire progresser le financement du secteur d'entreprise de 8 p. 100 en volume sur la période 1982-1985, avec une progression à deux vitesses : 10 p. 100 pour les entreprises nationales et 6 p. 100 pour les entreprises privées. »

Je formulais alors les réserves suivantes : « L'état des fonds propres des entreprises, après plusieurs années de crise, ne permet pas la réalisation de ces objectifs. Pour les entreprises nationales, est-il raisonnable de faire progresser le financement de la recherche industrielle sans tensions financières excessives ou sans transferts du budget de l'Etat ? Les entreprises nationales, avec le taux de 10 p. 100 qui leur est assigné, ne jouent pas le rôle d'entraînement pour les entreprises privées, puisque, selon les objectifs fixés, la progression totale des entreprises nationales serait de 46 p. 100 contre 21 p. 100 au secteur privé. »

Et je donnais cette comparaison sportive citée par un chef d'entreprise : « Un cycliste qui se place dans le sillage d'un concurrent sait bien que l'effet d'entraînement ne joue que s'il reste collé à ce dernier, c'est-à-dire s'il va à la même vitesse. A terme, ce système condamne les P. M. I. et même l'ensemble de l'industrie privée. »

Quels sont les résultats obtenus ?

La part de la recherche financée par les entreprises représente 43,5 p. 100 de la dépense nationale de recherche-développement contre 42 p. 100 en 1981, mais, par contre, 50 p. 100 aux Etats-Unis, 58 p. 100 en R. F. A. et 66 p. 100 au Japon. Notre retard s'est accru.

Le rapport de notre collègue Bassinet note que la part de recherche-développement qui sera exécutée par les entreprises en 1985 devrait représenter 1,25 p. 100 du P. I. B. L'objectif fixé était de 1,5 p. 100 et n'est donc pas atteint. Plus grave, le volontarisme verbal affiché en 1982 a fait passer ce chiffre de 1,22 à 1,25 p. 100 du P. I. B. de 1982 à 1985.

Le nombre d'entreprises qui déclarent avoir une activité de recherche reste stable. Il était de 300 en 1982. On a dit qu'il y en aurait entre 1 500 et 1 600 en 1985. Mais seulement 1304 ont bénéficié du crédit impôt recherche en 1984.

Voilà la preuve irréfutable que tous les discours sur la modernisation industrielle demandent à être sérieusement tempérés. Comme disait M. Rocard, on peut une fois encore mesurer chez les socialistes le décalage entre le discours et les actes.

Sur une appréciation globale de la loi d'orientation et de programmation, on ne peut que constater que les résultats marquent la fin de ce volontarisme forcené qui devait vaincre à tout prix, balayer les doutes et sortir le pays de la crise. Les faits sont têtus ils ont condamné la politique économique aventureuse conduite par le Gouvernement, qui a dû réviser ses méthodes. Les équilibres précaires de l'économie ont été rompus, les objectifs revus à la baisse, et l'addition a été présentée aux Français : l'austérité pour payer les errements de nos gouvernants. Résultat : le développement de la recherche, qui avait mobilisé tant de ressources humaines, qui avait reçu les plus grandes bénédictions, dans des mises en scène grandioses, se trouve à peu près au niveau que feu le 8^e Plan avait prévu — Plan voué à vos critiques acerbes, parce que la loi ne donnait pas d'ordres assez volontaires et énergiques à la croissance. Le Plan intérimaire et la loi de 1982 devaient y remettre bon ordre. Nous voici au niveau du 8^e Plan, mais quelle perte d'énergie !

On peut dès lors se demander si une nouvelle loi s'imposait ou bien si les objectifs du 9^e Plan n'étaient pas suffisants.

La principale innovation de votre texte concerne, en effet, une incitation fiscale plus attractive pour les entreprises.

Cette disposition aurait très bien pu figurer dans la loi de finances pour 1986 sans difficulté.

En 1982, je disais à cette tribune, au nom du groupe U. D. F., que « le développement de la recherche dans le secteur industriel ne se fera pas sans une incitation et une aide puissante de l'Etat ». Le ministre du budget de cette époque s'était déclaré « réservé sur les formules d'incitation fiscale ou de subvention de recherche, les exemples étrangers n'étant guère probants ».

Pourtant, déjà des formules d'aides automatiques fonctionnaient sur une grande échelle au Japon, au Canada, en République fédérale d'Allemagne.

Je disais déjà qu'au Japon et au Canada existe une déduction fiscale liée à l'augmentation des dépenses de recherche-développement, avec des formules de crédit d'impôt.

En R. F. A. existait une autre aide automatique : celle d'une aide à l'emploi instaurée dès 1978 en faveur des P. M. I. L'Etat prend à sa charge une fraction dégressive du salaire des personnels utilisés dans les activités de recherche par les entreprises de moins de 1 000 personnes et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 150 millions de marks. L'aide s'applique à tous les personnels employés à la recherche-développement.

A l'époque de « l'autre logique » si chère à M. Mauroy, mes exhortations n'ont pas été entendues. Ou plutôt si, mais à retardement, en 1983, par le biais de l'article 67 de la loi de finances, ce dernier remettant en valeur une disposition de la loi de finances pour 1981 en son article 66, bien évidemment supprimée au nom de cette autre logique.

Le but visé était de gagner à la recherche un nombre croissant d'entreprises. Le but semble difficile à atteindre, si j'en crois les résultats. On ne peut pas dire que les P. M. E. aient été largement gagnées à la recherche.

Le crédit d'impôt est par conséquent une bonne méthode. Pour qu'elle se révèle efficace, il faut qu'elle ait assez de souplesse pour qu'elle se développe, j'allais dire pour qu'elle s'autodéveloppe, progressivement. Pourquoi alors imposer une disposition qui contrarie fortement l'effet souhaité ? L'article 6 fait obligation de croissance de l'effort de recherche et développement dans les entreprises publiques ou privées qui concluent des contrats de Plan avec l'Etat. Ces dispositions sont abusives. Elles relèvent d'un dirigisme certain tout à fait inadapté aux situations particulières de chaque entreprise. Décidément, vous n'arriverez jamais à vous débarrasser de ce centralisme qui vous tennaile et de ce volontarisme qui veut imposer aux faits et aux choses vos conceptions.

Il en est de même avec le congé recherche et innovation, dont on ne voit pas très bien comment il peut fonctionner. Est-ce que cela signifie encore une charge supplémentaire pour l'entreprise ?

On constate deux mouvements simultanés et opposés : d'une part, la mise en place d'un système simple, abordable et compréhensible par tout le monde — le crédit d'impôt — et, d'autre part, des dispositions contraignantes, rigides qui pèsent sur l'entreprise, comme si l'on avait voulu que celle-ci ne profite pas au mieux de la première mesure. Je sais que des dirigeants d'entreprise vous ont écrit pour vous faire part de leurs préoccupations à ce sujet.

De plus, je ne partage pas votre optimisme lorsque vous déclarez que les marges des entreprises se sont reconstituées.

Il serait plus judicieux, compte tenu de la réalité de la situation des entreprises, de prévoir des dispositions concrètes facilitant le couplage entre la recherche publique et la recherche privée.

Un domaine est quasiment passé sous silence : celui de la promotion du français comme langue scientifique. Nous avons dix fois plus de revues qu'aux Etats-Unis. Quels résultats ont été obtenus pour améliorer la qualité ? Quelles actions comptez-vous engager afin que les revues en français passent la barrière de l'audience internationale ? Ne faudrait-il pas accepter que dans ces revues des étrangers puissent y publier dans leur langue ?

En ce qui concerne la mobilité des chercheurs, vous proposez quelques mesures concrètes qui devraient la faciliter. C'est un thème développé depuis quelques années, mais qui a du mal à trouver une issue. M. Chevenement en avait trouvé une — stupide — limitant à douze ans le mandat des directeurs d'unités de recherche.

Je me permets de vous rappeler quelques-unes des propositions concrètes que je développais en 1982, propositions incitatives mises en œuvre afin de développer un état d'esprit facilitant le décloisonnement et la mobilité volontaire :

Créer, dans chaque ministère et dans les grands organismes, une fonction « étude de la mobilité et du décloisonnement » ;

Créer au ministère une action « emploi, mobilité et décloisonnement » qui devrait remplir les fonctions suivantes : établir des ensembles de critères objectifs en matière de mobilité, de décloisonnement et d'ouverture ; établir un rapport annuel sur l'emploi scientifique, sa structure et ses tendances évolutives ; recenser les entraves de toute nature à la mobilité des hommes et des idées, grâce à ses correspondants dans les organismes et les ministères ; faire élaborer les directives ou préparer les textes éliminant celles des entraves qui peuvent être éliminées ;

Créer des incitations, qu'elles soient fiscales ou contractuelles en vue de favoriser, dans les centres techniques, le secteur parapublic ou le secteur privé, le recrutement de chercheurs en provenance d'organismes publics de recherche ;

Renforcer dans le secteur de la recherche collective les liens avec les professions, notamment le détachement de personnel des entreprises auprès des centres techniques ; renforcer les liens entre les centres techniques, le système éducatif et les organismes de recherche publique ;

Promouvoir dans le secteur privé une gestion du personnel de la recherche permettant, sans gêne de carrière, d'être détaché pour un temps dans la recherche publique ou dans l'administration ;

Veiller à ce que les grands corps de l'Etat, en particulier les grands corps techniques, conduisent une politique de formation initiale et permanente qui tienne compte de l'importance de la science et de la technologie ;

Veiller à ce que les procédures d'audit et d'évaluation à tous les niveaux tiennent compte des efforts de décloisonnement et de mobilité menés par les organismes, laboratoires et équipes ;

Tenir compte, dans la répartition des budgets de recherche, des efforts de décloisonnement et de mobilité, et veiller à ce que des procédures administratives n'entravent pas les intentions affichées.

Dernier point : le Gouvernement n'aime décidément pas l'Université et la recherche universitaire.

En 1982 déjà, devant les protestations unanimes qui se sont élevées sur ces bancs, le ministre avait accepté d'introduire, dans le rapport annexe à la loi d'orientation et de programmation, un paragraphe concernant le rôle de l'Université dans la recherche.

Pourtant, l'Université, qui a pour mission de former les hommes, doit avoir une activité de recherche intense et généralisée, indissociable d'une politique globale de recherche. Votre texte, monsieur le ministre, ne réaffirme pas avec suffisamment de force et de netteté le rôle moteur que doit jouer l'Université dans toute politique de recherche.

M. Philippe Bassinet, rapporteur. Vous l'avez mal lu !

M. Claude Birraux. Le terme « universitaire » ne figure que deux fois dans l'ensemble du texte !

Il est vrai que l'auteur de la loi de 1982, par idéologie peut-être, mais en ne sachant pas ce que serait son avenir, s'est ingénié à couper la relation organique entre l'Université et le C. N. R. S. Pour ce faire, sous l'alibi de la démocratisation, cédant aux pressions politico-syndicales, le Gouvernement a écarté, en 1982, les enseignants-chercheurs du C. N. R. S. En effet, pour l'élection des membres des sections du comité national du C. N. R. S., la très grande majorité des enseignants-chercheurs des universités, des grandes écoles et des grands établissements ont été évincés du collège électoral, alors que le droit de vote était donné à la totalité du personnel du C. N. R. S. Mais je l'ai déjà dit.

M. Claude Birraux. En clair, 5 000 enseignants-chercheurs ont été jugés dignes d'être électeurs, 37 000 étant rejetés et frappés d'indignité. Il est vrai que les critères d'évaluation scientifique étaient dévoilés par un quotidien du soir, qui avouait qu'il s'agissait de « pallier le caractère conservateur de l'électorat universitaire ».

M. Yves Tavernier, rapporteur pour avis. Il faut avoir de meilleures lectures. Vous puisez vos sources dans *France-Soir* !

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, vous êtes un scientifique. Imposez donc des critères autres qu'idéologiques — je pense en particulier à la mise en marche du changement de société — pour redonner confiance aux chercheurs des universités.

De même, pour l'élection au comité national et aux commissions, revenez au scrutin uninominal, qui permet aux personnalités compétentes de s'exprimer en dehors des listes établies par les partis ou les syndicaux.

Ne conviendrait-il pas d'ailleurs d'associer plus étroitement l'enseignement supérieur et la recherche ? Ne pourrait-on concevoir l'intégration dans les universités et les grandes écoles des petits ou moyens laboratoires dépendant du C.N.R.S. ou de grands organismes ? Les chercheurs ne pourraient-ils pas participer à l'enseignement au niveau du troisième cycle ?

M. Yves Tavernier, rapporteur pour avis. Il faudrait s'informer un peu, monsieur Birraux !

M. Claude Birraux. N'y aurait-il pas là une utilisation plus rationnelle des personnels susceptible de dynamiser à la fois la recherche et l'enseignement supérieur ?

Enfin, le rapport annexe ressemble à un catalogue de bonnes intentions — celles dont l'enfer est pavé, dit-on — qui n'ont d'autre consistance que d'exister sur le papier. Rien ne dit qu'elles seront suivies d'effet.

En conclusion je vous dirai ceci : lorsque vous avez dressé le bilan de la loi de 1982, vous avez constaté que, comme le disait le professeur Denielou, il ne sert à rien de pomper sur une vanne fermée.

Le passage au stade industriel est indispensable.

Alors, vous avez décidé de faciliter le développement de la recherche industrielle par l'élargissement du crédit d'impôt recherche, dont j'ai déjà dit que c'était une bonne mesure.

M. Philippe Bassinet, rapporteur. Vous allez la voter !

M. Claude Birraux. Au lieu de trouver des mécanismes qui aient un effet démultiplicateur, en libérant les énergies, en allégeant les contraintes et en renforçant la coopération Université-recherche-industrie, vous rigidifiez aussitôt par de nouvelles contraintes, voire de nouvelles charges, pour les entreprises — je pense aux contrats de Plan et aux congés recherche.

Vous ne faites pas confiance aux hommes et aux entreprises et vous cédez toujours à ce volontarisme utopique. Pourquoi ne pas avoir confiance dans la responsabilité des chercheurs et des chefs d'entreprises ? D'ailleurs, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ne m'a pas démenti lorsque je lui ai affirmé que la recherche était devenue administrée. Il a aussi dénoncé les effets pervers des programmations trop rigides.

M. Philippe Bassinet, rapporteur. Il n'a pas dit que cela !

M. Claude Birraux. Lorsque je reprends les griefs que je formulais dans les explications de vote, à l'encontre de la loi d'orientation et de programmation de 1982, je constate qu'ils ont été vérifiés : la politisation des grands organismes de recherche a été instaurée, au détriment bien souvent des critères de compétences ; le cadre financier n'a pas été respecté ; ...

M. Philippe Bassinet, rapporteur. C'est scandaleux, monsieur Birraux !

M. Claude Birraux. ...les objectifs concernant les moyens personnels n'ont pas été tenus ; le passage au stade industriel n'a pas décollé, malgré les propos sur la modernisation ; les engagements du Gouvernement n'ont pas été à la hauteur de ses ambitions.

Partout, mes réserves et critiques ont été vérifiées.

L'esprit de recherche, disait le ministre, en 1982, c'est partir à l'aventure. Je ne sais si le gouvernement de cette époque et la majorité ont eu l'esprit de recherche, mais, depuis 1981, ils sont partis à l'aventure.

Lors de la discussion du budget 1986, je vous demandais, monsieur le ministre : « N'êtes-vous pas la caution morale d'un gouvernement à la dérive ? »

La politique de votre gouvernement ne nous donne pas davantage de garanties qu'en 1982 et vous ne cherchez pas à corriger les effets néfastes, contraignants, rigidifiants, instaurés par des réformes de structure d'inspiration doctrinaire.

Nous ne pouvons donner notre aval à cet état de fait et vous aurez beaucoup de peine, monsieur le ministre, à nous convaincre de nous rallier à votre projet. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le ministre, notre assemblée est appelée aujourd'hui à examiner un projet de loi portant sur des enjeux majeurs. La recherche et le développement technologique sont en effet, pour nous, des questions de principe, qui n'ont rien de circonstancielles.

Tout au long de son histoire, le parti communiste français a accordé la plus grande attention à la politique scientifique. Il dispose dans ce domaine d'une expérience et d'une tradition particulièrement riches.

Ce fut le parti de Paul Langevin, l'initiateur d'une réflexion en profondeur sur la culture scientifique nécessaire à notre époque.

Ce fut le parti de Frédéric Joliot-Curie, sur qui reposa, à la Libération, la reconstruction du centre national de la recherche scientifique, puis la création du commissariat à l'énergie atomique, et qui, juste avant sa mort, donna un nouveau souffle à la recherche universitaire avec la création du centre d'Orsay.

Notre parti a soutenu sans cesse les développements de la recherche sous toutes ses formes : recherche fondamentale et recherche de développement, recherche industrielle, recherche universitaire, recherche dans les grands organismes spécialisés.

Le parti communiste est celui du parti-pris de la science. Certains, naguère, le lui ont même reproché. Nous analysons en effet le mouvement de la science comme l'un des moteurs du progrès. Nous estimons que l'avenir de l'humanité, c'est le mouvement révolutionnaire des peuples prenant appui sur le mouvement des connaissances, le stimulant et lui donnant une nouvelle impulsion.

La recherche est donc inséparable de la coopération internationale et du développement des ressources productives en France même. Je rappelle pour mémoire notre position favorable au développement de l'électronucléaire en France, à un moment où il fallait avoir un certain courage, une certaine détermination face à des mouvements d'où la démagogie n'était pas absente.

Nous avons été toujours favorables au développement des réalisations et des coopérations internationales, en matière spatiale notamment. Aussi, quand en 1981-1982, fut organisé un colloque national sur la recherche et la technologie, nous y avons participé avec conviction.

Cette concertation inspira les dispositions de la loi d'orientation et de programmation adoptée en juin 1982.

Ces orientations nous semblent toujours actuelles. Permettez-moi d'en citer quelques-unes :

« Mettre la science au cœur de la démocratie, pour faire du changement l'invention de l'avenir » ;

« Affirmer que l'accès à la connaissance scientifique et la maîtrise technologique sont des conditions de base du progrès économique et social » ;

« Donner à la nation l'ambition de construire elle-même son avenir, au lieu de le subir » ;

« Placer la démarche scientifique au cœur du débat démocratique » ;

« La recherche scientifique et le développement technologique doivent aider à sortir le pays de la crise et à définir un nouveau modèle de développement, mais ils ne peuvent y parvenir seuls. Coupés du débat démocratique et des mouvements de la culture et de la société, ils s'étoufferaient eux-mêmes. »

Si tout cela est actuel pour nous, c'est parce qu'il s'agit de sortir le pays de la crise et non de l'y enfoncer.

C'est à partir de cet objectif central que nous concevons la politique de recherche. Celle-ci est intimement liée à la production, parce qu'elle exige des outils techniques, qu'elle les perfectionne, et que l'industrie utilise les résultats de la recherche.

Ce mouvement entre recherche et production implique obligatoirement des hommes. L'essentiel est donc leur formation et les conditions dans lesquelles ces hommes peuvent maîtriser les évolutions rapides des sciences et des techniques.

Un immense effort de formation s'impose donc pour lier recherche et production. C'est le premier élément de notre conception de la politique de recherche. Il ne relève pas nécessairement de ce projet de loi, mais il fait partie d'une politique globale mise en œuvre par le Gouvernement. Or, sur ce point, les conditions de formation se dégradent au lieu de s'améliorer. Tous les personnels concernés peuvent en témoigner.

Vient ensuite l'environnement social. La loi de 1982 a représenté des avancées dans ce domaine, mais elle n'a pas totalement répondu aux espérances de personnels de la recherche. De nombreuses revendications justifiées demeurent insatisfaites, affectant ainsi la mobilisation et l'engagement de tout le personnel.

La question de l'emploi scientifique est ensuite essentielle.

Dans les organismes publics, la loi d'orientation et de programmation prévoyait une augmentation annuelle des emplois de 4,5 p. 100. Le même objectif devrait d'ailleurs être fixé pour la recherche universitaire.

Dans la recherche industrielle, on estime que l'augmentation annuelle des emplois scientifiques devrait être de 5 p. 100 pour pouvoir arriver dans vingt ans à la situation actuelle des Etats-Unis. Nous sommes loin du compte ! Entre 1982 et 1983, il n'y a pas eu d'augmentation, mais au contraire une légère diminution des emplois scientifiques dans l'industrie. Il s'agit là d'un phénomène très inquiétant. Des moyens d'intervention existent pourtant, étant donné l'importance des aides publiques, directes ou indirectes.

Nous voudrions que les aides publiques correspondent à la création d'emplois scientifiques dans l'industrie. Si les aides publiques étaient attribuées selon ce critère, il en résulterait une augmentation des emplois scientifiques qui nous permettrait de rattraper rapidement notre retard sur les autres pays industrialisés. D'autres conséquences importantes en découleraient : une meilleure communication des chercheurs entre les secteurs publics et les secteurs industriels — celle-ci implique une parité qui, pour le moment, n'est pas réalisée ; et, en ce qui concerne la formation des personnels nécessaires, on enregistrerait une nouvelle impulsion pour l'enseignement supérieur, en particulier pour les universités.

Après la formation, les conditions sociales et l'emploi scientifique, nous prêtons une attention particulière au développement de la recherche industrielle. Rappelons que l'effort de financement dans l'industrie ne représente que 43 p. 100 des dépenses nationales de recherche et de développement en France contre 63 p. 100 au Japon. Les services publics et nationalisés devraient donner l'exemple d'un redressement à cet égard.

Certaines industries ont un retard particulier en matière de recherche : l'agro-alimentaire, la mécanique, le textile, les matériaux qui font à juste titre l'objet d'un nouveau programme. L'emploi scientifique industriel concerne en priorité ces secteurs retardataires.

Dans tous les secteurs, il est nécessaire de faire un bilan de la recherche industrielle et en particulier de l'utilisation des aides publiques.

Les comités d'entreprise devraient être associés tant à l'élaboration de la politique de recherche de l'entreprise qu'à l'établissement d'un tel bilan.

Autre pilier dans notre conception : la recherche universitaire. Elle connaît une situation dramatique. Elle manque de moyens. La dégradation de son infrastructure n'est plus tolérable. Il convient donc de prendre des dispositions urgentes pour ne pas compromettre tout ce que les universités peuvent apporter en matière d'enseignement, de recherche et de coordination documentaire, en particulier à l'échelon régional.

Quant aux organismes de recherche finalisés, ils doivent s'ouvrir aux partenaires concernés et déterminer leurs orientations en liaison avec eux.

Le C.N.R.S., par son rôle de généraliste de la recherche nationale, a sa place sur tous les terrains. Il devrait être en mesure de présenter, à intervalles réguliers, un rapport sur l'état de la science, en veillant à ce qu'il soit largement diffusé et accessible à l'ensemble de tous les partenaires sociaux.

C'est dans ce sens que nous concevons l'évaluation nécessaire des programmes de recherche. Cette évaluation, doit porter sur toute la recherche menée en France, et pas seulement sur celle conduite dans les organismes de recherche publics ou sur un certain nombre de programmes. Elle doit être effectuée en ayant à l'esprit la nécessité de contrôler l'effort public, mais, naturellement, sans tracasserie administrative.

Cette évaluation doit avoir pour objet de valoriser ou faire connaître les résultats, et non, pour l'essentiel, de « couper les branches mortes ». Il s'agit, en effet, de maintenir une activité de recherche sur tout le front de la connaissance. A l'heure actuelle, un risque sérieux existe que, sous le prétexte de développer les secteurs de pointe, on ne dégarnisse en fait des pans entiers de la recherche fondamentale. La recherche industrielle doit se livrer à un effort d'évaluation particulier. Toute recherche doit produire des résultats communicables, qu'il s'agisse de nouvelles connaissances, de nouveaux procédés de fabrication ou d'impacts de toutes natures. Cette exigence doit être présentée à toutes les entreprises ; un bilan doit informer largement les Français des résultats des recherches menées.

Pour nous, je l'ai déjà dit, la recherche est inséparable de la coopération internationale. Elle est une condition de la recherche scientifique, en même temps qu'une exigence du mouvement de l'humanité dans son ensemble. A cet égard, nous sommes parfaitement d'accord avec une phrase qui figure dans le rapport

annexé au projet de loi et selon laquelle : « la prodigieuse construction de la recherche fondamentale doit beaucoup aux chocs d'idées que procurent les rencontres et les échanges de chercheurs entre pays dont les modes de travail, de formation et de pensée sont différents ».

Nous pensons en effet que la coopération s'impose, sur tous les sujets, avec tous les pays. Cela veut dire une coopération avec nos voisins européens, une coopération avec les grandes puissances scientifiques que sont les Etats-Unis et l'Union soviétique et une coopération avec tous les pays développés ou en développement.

Naturellement, nous ne concevons pas cette coopération sans l'indépendance de chaque nation, qui doit participer comme elle l'entend aux différents projets, en gardant sa liberté de déterminer et de conduire ses propres projets.

Cette conception a d'ailleurs fait la preuve de son efficacité. Nous avons connu des expériences fort positives en matière de coopération. Permettez-moi d'en citer quelques-unes que vous connaissez bien, monsieur le ministre, pour y avoir apporté votre contribution en qualité de scientifique : les accélérateurs de particules, notamment le C.E.R.N. ; les machines de fusion avec le J.E.T. qui participe d'un programme mondial ; les surgénérateurs avec Super Phénix ; l'aviation dont l'Airbus n'est pas le moindre fleuron et le Concorde l'exemple d'une extraordinaire réussite technologique ; les lanceurs spatiaux — aujourd'hui Ariane et demain Hermès — et les satellites.

M. Claude Birraux et M. Michel Noir. C'est l'héritage !

M. André Lajoinie. Monsieur Noir, moi, je n'insulte pas les scientifiques, comme vous l'avez fait. Il fallait que je le dise après d'autres.

M. Michel Noir. Quelles insultes !

M. André Lajoinie. Nous vous avons écouté !

M. Georges Le Baill. Relisez votre texte, monsieur Noir !

M. André Lajoinie. Ces réalisations ne doivent rien aux institutions de la Communauté européenne et elles apportent la preuve que l'intégration politique, que le Gouvernement appelle pourtant de ses vœux, n'est pas une condition pour la coopération scientifique et technique, qui peut se développer en respectant la souveraineté de chaque pays.

Nous sommes convaincus qu'il est possible de poursuivre dans cette voie et qu'il n'est nul besoin d'aller plus avant vers l'intégration politique européenne, synonyme d'atteinte à notre indépendance nationale.

Le dernier trait de notre conception se propose de lier la recherche scientifique et le développement technologique au débat démocratique et au mouvement de la culture et de la société, pour reprendre les termes de la loi d'orientation et de programmation.

Il s'agit d'abord d'un développement de la culture et de l'information scientifique et technique, à partir de toutes les sources de la connaissance, par tous les canaux disponibles et vers tous les publics intéressés. Cela concerne l'enseignement public, les médias, le développement régional, les entreprises.

Dans les entreprises, le rôle des comités d'entreprise ne peut être limité au contrôle de la politique industrielle ou de celle de la recherche. Ils peuvent stimuler le besoin d'une culture scientifique et technique approfondie parmi les travailleurs. En coordonnant leurs efforts, ils peuvent jouer un rôle important dans le développement de la démocratie régionale. La région peut être, en effet, un territoire favorable à la démocratie, si elle intègre les besoins nouveaux des travailleurs en matière de culture scientifique et technique.

Au regard de cette conception brièvement esquissée, je ne peux que constater les profondes divergences que révèle le projet de loi présenté par le Gouvernement.

La recherche ne peut être développée, ni même sauvée, indépendamment de la politique générale, particulièrement de la politique industrielle. Or le projet qui nous est soumis s'inscrit dans une politique industrielle que nous estimons désastreuse. La crise des sociétés d'ingénierie en est une illustration particulièrement éloquent.

L'exposé des motifs du projet de loi déclare d'ailleurs qu'une nouvelle politique en faveur de la recherche dans les entreprises, reposant sur une rigoureuse politique d'incitation fiscale directe, sera mise en œuvre. Elle constitue, ajoute le texte, « l'originalité principale de ce projet ». J'ai constaté que cette nouvelle politique suscitait l'approbation de la droite.

L'originalité principale du projet est ainsi de multiplier les aides sans contrôle, qu'il s'agisse d'aides directes ou d'aides indirectes, en particulier fiscales. La création même d'emplois

dans le secteur public de la recherche est envisagée comme un moyen de faire bénéficier la recherche industrielle de transferts de la part des organismes publics, ce qui ne peut contribuer qu'à la déresponsabiliser par rapport à la création des emplois nécessaires. Etant en désaccord complet avec une politique considérant que le moteur du développement économique est la recherche du profit maximum, nous ne pouvons pas être d'accord avec un projet de loi qui se contente, en matière de recherche industrielle, de faire confiance aux patrons alors que ceux-ci font la preuve qu'ils sacrifient la recherche dans la mesure où elle ne leur apparaît pas nécessaire au profit immédiat.

Une autre originalité majeure du projet, c'est de considérer la politique nationale de recherche comme un élément de la politique européenne. Par trois fois, l'exposé des motifs et les articles de la loi insistent sur le renforcement de la capacité autonome de développement scientifique et technologique de l'Europe. C'est dans ce cadre que l'article 3 prévoit de grands projets technologiques d'intérêt économique et stratégique. C'est dans ce cadre également qu'il est fait référence au projet Euréka.

Or le caractère stratégique de ce projet et ses liens avec celui de guerre des étoiles de Reagan ne peuvent être sérieusement niés. Une certaine complémentarité apparaît même, mal dissimulée, par la reconnaissance du fait que des « passerelles » pourraient exister entre les deux projets.

Compte tenu du caractère stratégique et militaire du projet américain, qui viole le traité, signé en 1972, limitant le déploiement des armes anti-missiles, nous ne pouvons accepter la moindre intégration dans ce programme dangereux et ruineux de course aux armements alors qu'il y a tant à faire pour réduire ces armements de manière simultanée, à l'Est et à l'Ouest, et pour soulager la misère et la faim dont souffre une bonne part de l'humanité.

Le rapport annexe contient sur la coopération internationale des éléments contradictoires.

Dans une première partie, il insiste, je l'ai rappelé, sur ce que la recherche scientifique fondamentale doit à la collaboration des chercheurs de pays dont les modes de travail, de formation et de pensée sont différents.

Mais, dans une deuxième partie consacrée à la question du développement de la coopération internationale, il apparaît que les initiatives politiques prises par le Président de la République auprès des sept pays industriels, et dans le cadre du Conseil européen, prennent le pas sur les exigences propres du développement scientifique. Il s'agit alors, comme le dit le texte, de construire avec nos partenaires l'espace scientifique et technologique européen. Comme cet espace risque d'être un sous-espace de l'espace scientifique et technologique atlantique, dominé par les Etats-Unis, l'indépendance de la France en matière de communication scientifique et de transfert de technologies risque de se trouver sérieusement compromise.

Le projet de loi qui nous est présenté n'est pas dans la continuité de la loi d'orientation et de programmation. Il ne vise pas à aider le pays à sortir de la crise et à définir un nouveau modèle de développement, mais au contraire à s'accommoder de la crise et d'une situation de dépendance à l'égard de l'étranger.

Rien n'est plus révélateur à cet égard qu'une déclaration de M. Claude Cheysson, le 3 mai, au journal *Libération* : « Nous n'avons pas à choisir nos priorités de la recherche, les Etats-Unis les ont choisies pour nous. » M. Cheysson semble se résigner à cette situation. Nous, nous ne nous résignons pas.

Notre groupe va formuler des propositions dans le débat sur les articles, en défendant des amendements susceptibles d'améliorer le projet.

En effet, les orientations fondamentales de ce texte ne peuvent obtenir notre accord.

L'orientation générale est favorable au patronat, et par là même contraire à un véritable effort de recherche.

La coopération internationale porte atteinte à l'indépendance de notre pays et est trop exclusivement recroquevillée sur l'Europe occidentale.

Les objectifs financiers sont insuffisants, tant en crédits de recherche qu'en emplois scientifiques.

En exprimant notre opposition à ces orientations nous vous demandons, monsieur le ministre, de les modifier en prenant en compte notre conception, qui est celle d'une politique de recherche et de développement technologique dynamique, ouverte sur l'extérieur, démocratique, servant les intérêts nationaux de la France, la paix et le progrès des peuples. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

— 3 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

Paris, le 27 juin 1985.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 89 du règlement de l'Assemblée, le Gouvernement apporte à l'ordre du jour de l'Assemblée les modifications suivantes :

La suite de la discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique est reportée au vendredi 28 juin après-midi, après la discussion en nouvelle lecture du projet de loi portant réforme du code de la mutualité.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

Cette lettre tient compte, d'une part, du retard pris aujourd'hui dans le débat et, d'autre part, du fait que la séance de questions orales sans débat doit commencer demain matin à neuf heures trente.

Je suggère donc que, ce soir, nous interrompions nos travaux après la réponse de M. le ministre aux orateurs, et que nous abordions l'examen des articles demain après-midi.

— 4 —

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Reprise de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Lorsque fut annoncé un nouveau projet de loi sur la recherche et le développement technologique, je me suis réjoui, monsieur le ministre : le Gouvernement, une nouvelle fois, affirmait sa filiation avec les premiers gouvernements de la V^e République ; la science, la recherche fondamentale et appliquée, le progrès technologique étaient confirmés comme une grande ambition nationale et comme une priorité de l'action de l'Etat.

J'ajoute qu'il y a, à mon sens, trois grands domaines où l'accord national devrait dominer les divisions partisans si une politique adaptée est affirmée par le Gouvernement : la famille, la natalité et la politique démographique ; la sécurité extérieure et intérieure ; enfin, la science et la recherche.

J'avoue ma déception.

D'abord, ce n'est pas un grand débat que le Gouvernement a organisé. Ce n'est pas un grand débat qu'un débat qui se tient l'avant-veille de la fin de la session, avec un rapport distribué quelques heures avant le début de la séance publique, un débat coupé en deux...

M. Pierre-Bernard Cousté. En trois !

M. Michel Debré. ... et destiné à s'achever demain, dans des conditions parlementaires qui ne sont pas bonnes.

Ce n'est pas non plus une grande loi que vous nous présentez. Sur seize articles, huit sont des articles de principe sans sanction, les articles 1^{er}, 2, 3, 5, 8, 10, 12, 14, trois sont destinés à précéder des actions de publicité, les articles 13, 14 et 16, et quatre seulement sont des articles normatifs : l'article 4 sur la révision du crédit d'imput accordé aux entreprises, l'article 7 sur le congé de recherche, l'article 8 sur la mobilité des chercheurs au bénéfice du secteur public et l'article 9 sur le statut des directeurs de recherche.

Aucun de ces articles n'est inutile. Ils présentent tous un intérêt, je vous le concède, mais leur addition aux articles de principe et aux articles qui prévoient des rapports et des bilans ne forme pas une grande loi.

Ni grand débat, ni grande loi, que puis-je vous apporter ce soir, monsieur le ministre ?

Certes, d'abord un témoignage de satisfaction. Monsieur Curien, vous êtes un ministre apprécié. Vous croyez en ce que vous faites et bien des chercheurs ont confiance en vous.

Je peux également ajouter une affirmation de principe : oui, l'Etat doit avoir une grande politique de la science, et la science française a besoin de l'Etat, qu'il s'agisse de la recherche dans les établissements spécialisés, dont beaucoup sont de très haute

qualité, de la recherche universitaire ou de la recherche industrielle, celle-ci se subdivisant à son tour en recherche fondamentale et en recherche appliquée, cette dernière forme se continuant par le développement technologique, ainsi que l'avaient clairement marqué les lois de programme rédigées et votées dans les premiers temps de la V^e République.

Oui, donc, aux affirmations qui vont dans ce sens, à tous les crédits publics, à toutes les facilités financières, aux mesures en faveur des vrais chercheurs, j'oserai même dire en faveur des vrais savants.

Mais, au-delà de ce satisfecit auquel vous avez droit, au-delà de cette adhésion, qui est sincère et profonde, je me dois de présenter, plus fermement que le Conseil économique et social, certaines observations qui justifient la déception dont je vous fais part.

Je commencerai par des observations partielles.

En premier lieu, qu'est-ce que cet article 3 ? J'ai rédigé un amendement, comme le Conseil économique et social l'avait fait. Pourquoi, fût-ce dans un article de principe, gommer la notion capitale de politique nationale et de science française ? L'Europe est à base de politiques nationales et de coopération entre ces politiques, sans intervention de la bureaucratie communautaire. Eurêka sera une œuvre européenne réussie dans la mesure où y coopéreront divers laboratoires nationaux, diverses entreprises nationales, et si vous la livrez aux bureaux de Bruxelles, vous perdez du temps et de l'argent.

M. Michel Noir. Très bien !

M. Michel Debré. Les réalisations européennes sont avant tout le résultat de la collaboration de politiques nationales. Sans politique française, il n'y a pas de politique européenne, il faut le dire, et cet article 3 est très mal rédigé !

M. Michel Noir. Très bien !

M. Michel Debré. Seconde observation partielle : à tant faire que de rédiger de nombreux articles de principe, pourquoi ne pas en rédiger un sur l'usage de la langue française pour la publication des articles, pour la dénomination des phénomènes scientifiques, pour les exposés dans les congrès ? La science est un élément capital de la culture, le rapporteur de la commission des affaires culturelles l'a dit tout à l'heure, et lorsque, dans une question au ministre des relations extérieures, je me suis étonné de voir que tous les articles de Bruxelles étaient plus ou moins rédigés en langue anglaise, que m'a-t-il répondu ? Que le mot : « esprit » est un mot français. C'est prendre les parlementaires pour des sots, puisque le sigle ESPRIT est fait d'initiales de mots anglais ! Bref, il aurait fallu un article de principe affirmant votre volonté que la langue française soit une langue de recherche, d'échanges scientifiques.

Troisième réflexion partielle : ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que le temps est venu d'une certaine simplification administrative ?

Trois défauts doivent être évités.

Une dispersion excessive. Je ne parle pas des grands établissements spécialisés, dont la plupart sont de très haute qualité, mais il y a une trop grande diversité de la recherche universitaire, vous le savez.

La croissance abusive des services administratifs qui mangent vos crédits. Il est bon de faire des programmes, d'établir des statistiques, d'élaborer des rapports et de parler de décentralisation, mais l'essentiel n'est pas là. De ce point de vue, votre discours m'a préoccupé. L'administration n'est qu'un moyen. Quelle part, dans l'argent qui vous est alloué, va à l'administration de la recherche plutôt qu'à la recherche elle-même ?

J'en arrive au dernier défaut qui doit être évité. Après M. Birraux, je vous dirai de faire attention à une certaine politisation, qui a peut-être commencé avant que vous ne preniez vos fonctions. Pourquoi dit-on aujourd'hui que, dans certains secteurs de la recherche, il faut être d'une tendance doctrinale et que certains sont écartés faute d'adhérer à la doctrine qui a la faveur du Gouvernement ?

Ma quatrième observation partielle, déjà plus importante, a trait à la mobilité. Vous traitez de la mobilité des chercheurs privés qui veulent aller dans le secteur public. Pourquoi pas l'inverse ? Pourquoi ne pas prévoir également la possibilité pour des chercheurs publics d'aller dans les entreprises privées...

M. Claude Birraux et Michel Noir. Très bien !

M. Michel Debré. ... d'autant que l'un des rapporteurs a souligné l'insuffisance de notre recherche industrielle ? Pourquoi ne pas prévoir la possibilité, pour des chercheurs qui sont au service de l'Etat ou d'un institut spécialisé, voire pour des universitaires, d'aller dans une entreprise privée ?

Et puis, il y a une mobilité dont vous ne faites pas état, et qui est pourtant capitale, vous le savez sans doute aussi bien que moi, c'est celle de la deuxième carrière des chercheurs. Il y a des hommes et des femmes qui ne peuvent pas être chercheurs toute leur vie. Ne faut-il pas briser les obstacles administratifs, voire les obstacles syndicaux, pour leur permettre, par exemple, de devenir enseignants ? Ce serait là une vraie mobilité car bien des chercheurs ne peuvent pas passer toute leur vie dans un laboratoire.

Je ferai maintenant trois observations générales concernant la recherche fondamentale, les crédits des autres ministères et, enfin, le grand élan qui est nécessaire.

Je dois modifier ma première observation après avoir entendu votre discours. Vous avez en effet dit de manière très claire qu'il ne fallait pas sacrifier la recherche fondamentale.

L'attention se porte désormais sur la recherche appliquée civile et militaire, à juste titre car sa valeur est grande non seulement pour la santé et la sécurité des Français mais aussi pour la croissance économique. Il est bon que les crédits qui lui sont affectés soient importants. Je souligne après vous la noblesse et l'utilité à tous égards de la recherche fondamentale, qu'il s'agisse des mathématiques, de la physique, de la médecine, de la biologie, de l'astronomie et de bien d'autres domaines.

Vous avez, de même que le rapporteur de la commission des affaires culturelles, corrigé une affirmation de l'article 2 qui paraît bien théorique et bien sèche. La recherche fondamentale, plus que la recherche appliquée, échappe à la publicité, mais j'ai préconisé et je préconise encore que votre ministère s'appelle non pas le ministère de la recherche mais le ministère de la science. C'est l'importance primordiale de la science qui doit être à la base de votre effort et de nôtre. Même en période de guerre économique, où la recherche appliquée et l'innovation technologique sont capitales, la recherche fondamentale est à la base de tout. Ce projet parle des chercheurs ; vous avez également voulu parler des savants.

J'en arrive à ma seconde observation générale. Veillez à ce que les crédits de recherche de certains ministères ne diminuent pas : principalement défense nationale, postes et télécommunications, santé publique. On nous affirme que vos crédits ne diminuent pas, sinon du fait de l'inflation, mais que devraient les crédits de recherche dans ces ministères ? J'ai l'impression, et même la certitude, qu'ils diminuent, et il serait bon de présenter un jour au Parlement un tableau complet indiquant l'évolution des crédits de recherche dans tous les ministères.

Troisième observation fondamentale : certains grands projets justifient un effort particulier parce qu'ils représentent, au-delà de la science et de la recherche, l'élan de la nation pour se surpasser. Cela intéresse plusieurs secteurs : la biologie et la médecine à coup sûr, les énergies nouvelles et — aïe ! — besoin de vous le dire à vous, monsieur Curien ? — l'espace.

En 1961, lorsque le centre national d'études spatiales fut créé, un objectif lui fut fixé : faire voler un Français dans un navire spatial de construction française, voire partiellement européenne. C'est devenu le projet Hermès après le succès du projet Ariane.

Certes, l'intérêt est européen, mais, vous le savez et nous devons le dire, si la France ne prend pas la tête, si elle n'affirme pas sa volonté d'aller jusqu'au bout, fût-elle seule, rien ne se fera ! Non seulement pour toutes les technologies qui découlent, mais aussi pour l'apport aux connaissances et pour nos capacités humaines et nationales, dites-nous ce soir que ce projet se réalisera, dût la France être seule si tous nos partenaires s'en remettent aux satellites américains ou soviétiques.

M. Pierre-Bernard Cousté et Michel Noir. Très bien !

M. Michel Debré. La politique de la science est une partie d'une politique globale. Vous parlerai-je ce soir de Murrou et de Kourou ? La politique suivie par le Gouvernement répond-elle à l'exigence que la France reste souveraine en Polynésie et en Guyane ? Je réponds hélas ! négativement.

Par ailleurs, si la science est la source de la croissance, la croissance est également nécessaire à la science. Le Japon, les Etats-Unis et l'Allemagne sont des pays qui travaillent et dont l'effort de recherche appliquée est à la base de la croissance du fait de la multiplicité des investissements nouveaux. Mais cette croissance leur permet de mettre des crédits importants au service de la science. La science est à la fois la racine et la fleur de la croissance. Or, cette croissance, ce n'est pas le Gouvernement actuel qui nous la permet. A cause d'une diminution trop importante de la durée du travail, à cause des charges sociales excessives qui pèsent sur les entreprises, la France est comme un coureur à qui l'on aurait mis du plomb dans les poches.

Enfin, monsieur le ministre, la politique de la science déborde le cadre de la loi ; elle n'est pas uniquement faite d'articles et de discours. J'ai cité tout à l'heure les mathématiques, la physique, la médecine, la biologie et l'astronomie. Mais le nucléaire, l'espace et l'informatique sont les trois chances de la France de demain.

Le problème est moins de connaître le montant des crédits, le nombre des agents, des programmes ou des articles de principe d'une loi que d'avoir des résultats. Et ces résultats, il faut qu'ils arrivent !

Puisse la France revenir au premier rang dans les années qui viennent, et y rester tant en ce qui concerne la recherche fondamentale que la recherche appliquée. Sur cette voie, qui est celle d'une grande ambition nationale, votre projet ne nous fait pas beaucoup avancer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Vennin.

M. Bruno Vennin. Monsieur le ministre, lorsque nous dressons le bilan de l'action de la majorité socialiste, dans cette législature, je suis convaincu que l'un des aspects les plus positifs pour le présent, et surtout pour l'avenir, en sera la recherche.

Ceux d'entre nous qui sont attentifs à ce domaine savent que, depuis 1981, un gros effort de redémarrage a été accompli pour permettre à la recherche en France de retrouver vigueur et compétitivité tous azimuts, pour changer l'état d'esprit et pour mobiliser les énergies de tous les partenaires possibles de la recherche.

Les résultats de la loi de juillet 1982 sont nets et parfaitement perceptibles, même si tous les grands objectifs chiffrés n'ont pas été atteints. La communauté scientifique l'a bien compris et s'est clairement inscrite dans la démarche de cette loi de programme.

Enfin les entreprises, au-delà des secteurs étroits où se pratique traditionnellement la recherche, comme condition nécessaire de la survie et du développement, commencent à s'inscrire activement dans une démarche de mutation technologique, dont la pratique de la recherche scientifique et technique est une des dimensions capitales.

C'est d'ailleurs sur ce dernier point que je centrerai mon propos.

En France, la recherche est d'abord le fait de l'Etat, tant pour les structures et les hommes que pour les moyens, qu'il s'agisse de grands établissements scientifiques, de l'université ou des programmes liés à la défense nationale. Le bilan de cette recherche publique est bon, même s'il peut être encore amélioré.

Mais l'industrie française, surtout dans le secteur privé, est encore insuffisamment engagée dans la participation au processus de recherche, à ses développements et à ses applications.

Pourtant il y va de son avenir et de notre avenir collectif.

Les progrès scientifiques n'ont de sens et de continuité possible que dans la mesure où ils trouvent des champs d'application à court, moyen ou long terme dans notre économie, s'ils servent à irriguer le tissu économique et social de notre pays et s'ils lui permettent d'être tonique, vigoureux et adaptable.

Le transfert de technologie de la recherche vers l'industrie n'est pas un sous-produit, une simple possibilité parmi d'autres, un résultat heureux mais un peu inattendu. C'est l'un des tout premiers objectifs de la recherche qui doit être organisée aussi en vue de ce transfert.

Disant cela, je n'entends pas tenir le discours commun et à courte vue qui ne tient compte de la science et de la recherche que dans la mesure où elles seraient directement applicables et utiles au premier degré. Je veux seulement signifier qu'en cette fin de *xx^e* siècle, la science et ses applications jouent un rôle direct et considérable dans la transformation sociale. A vrai dire, elles forment l'un des constituants essentiels de la culture moderne, et l'un des leviers du développement économique et social. Assurer son insertion dans notre vie économique est donc bien essentiel.

Je développerai quelques remarques à propos de la recherche industrielle et des transferts de technologie.

D'abord, il n'y a pas de discipline noble ou, si l'on préfère, des disciplines nobles et d'autres, des industries de pointe et d'autres.

Tous les domaines scientifiques, toutes les activités industrielles ont vocation à être « de pointe ». A certains égards, l'industrie textile, industrie traditionnelle s'il en est, est plus fortement modernisée et elle assimile plus vite certains progrès techniques que certaines branches de la mécanique ou de la

chimie, alors même que ses progrès ont été assurés grâce à des transferts provenant de domaines scientifiques qui lui sont en apparence totalement étrangers.

La recherche industrielle, les transferts de technologie sont en France plus faibles et concentrés dans quelques secteurs très privilégiés : aéronautique, espace, armement, électronique et communications.

Des domaines entiers, comme celui de la mécanique, sont délaissés, alors qu'à vue humaine, ce domaine-là gardera très longtemps un rôle majeur pour le développement industriel.

M. Michel Noir. Très bien.

M. Bruno Vennin. Sans nier la nécessité de certaines priorités établies notamment par les programmes mobilisateurs, il convient d'envisager des dispositifs juridiques, financiers, fiscaux et de formation dont toutes les entreprises puissent se saisir. Il faut prospecter activement tous les secteurs industriels, afin que notre pays atteigne le niveau de l'excellence et de la performance économique dans de très nombreux domaines et non pas dans quelques-uns seulement.

Dans l'esprit de cette première remarque, permettez-moi, monsieur le ministre, d'ouvrir une parenthèse sur un secteur industriel que j'ai suivi de très près, celui de la machine-outil.

Le plan gouvernemental qui lui a été consacré après 1981 comportait un volet « recherche ». C'est le seul aspect de ce plan pour lequel les moyens n'ont pas été mis en œuvre. Les objectifs n'ont en rien été atteints. C'est dommage, et cela peut être grave pour l'avenir car ce secteur est un de ceux où se conçoivent et se créent les outils de l'industrie moderne.

Pourquoi cet échec ? Sans doute parce que les instruments de recherche, dans ce secteur, n'ont pas été trouvés, mais aussi parce qu'il n'y a pas eu une bonne coordination entre industrie et recherche au niveau des ministères et des administrations, enfin parce que les domaines de la mécanique ne mobilisent pas le potentiel intellectuel et technologique nécessaire.

La mécanique moderne, ce n'est pas seulement l'électronique ou l'informatique ; c'est aussi la métallurgie, le traitement de surfaces, les frottements, les vibrations, les liaisons cinématiques, entre autres. Si nous désertons ces domaines, nous n'aurons pas de bonne mécanique, de bonnes machines-outils françaises et notre équipement industriel dépendra pour l'essentiel de l'étranger. C'est pourquoi il est nécessaire d'investir dans la recherche et dans la formation en mécanique.

Je ferme la parenthèse pour en venir à ma deuxième remarque dans le prolongement de la première.

Les dispositifs d'incitations financières et fiscales à la recherche industrielle et aux transferts de technologie seront d'autant plus efficaces qu'ils seront simples et accessibles à toutes les entreprises, mais aussi stables dans leur conception et dans leur application.

Je me félicite de la disposition proposée par le projet. La reprise et l'extension des mécanismes du crédit d'impôt-recherche répondent bien aux exigences que je viens de signaler.

C'est d'ailleurs une observation qui peut s'appliquer à de nombreuses mesures de politique industrielle : des exonérations ou crédits d'impôt sur des critères objectifs bien choisis valent mieux que des subventions sur dossiers. Des mécanismes stables et durables valent mieux que des incitations transitoires. Tout ce qui donne des responsabilités à l'entreprise et s'intègre à des mécanismes de financement normaux et durables me paraît aller dans la bonne direction.

Troisième remarque : le développement de la recherche dans l'industrie est avant tout une question d'hommes. Il exige un personnel bien formé et compétent. Toutes les mesures qui incitent les jeunes diplômés, les chercheurs du secteur public ou les universitaires à établir des contacts, à accomplir une mobilité temporaire ou définitive vers l'industrie me paraît intéressante.

Dans cette optique, les CIRE, autrement dit les conventions industrielles de formation par la recherche, constituent un dispositif appréciable et apprécié.

Je m'interroge sur la possibilité d'extrapoler et d'amplifier ce phénomène, notamment en s'inspirant du dispositif géré par le ministère de la recherche d'Allemagne fédérale, auquel M. Birraux a fait allusion précédemment.

Ce dispositif tend à couvrir une fraction des dépenses de personnel dans le domaine de la recherche et du développement, pas seulement les chercheurs mais aussi les techniciens, pendant une période donnée. Notre grand voisin a consacré, entre 1979 et 1982, 1,4 milliards de marks à cette forme d'aide ponctuelle et très ciblée, c'est-à-dire environ trois fois plus que ce que nous aurons consacré au crédit d'impôt-recherche en trois ans, depuis son instauration, en 1983.

Il y a là une formule intéressante, au moins pour les P. M. E. Dans les petites entreprises, en effet, l'embauche de personnel scientifique ou technique de haut niveau représente une novation et une très grande prise de risque, un pari très difficile à prendre.

Un financement transitoire de ce risque qui pourrait d'ailleurs être ensuite imputé sur le crédit d'impôt recherche, le cas échéant, constituerait une bonne incitation à la prise de risque. Chacun sait en effet qu'il est toujours aléatoire d'embaucher du personnel dont on ne peut toujours prévoir la bonne adaptation à la fonction, surtout en matière de recherche. Ce risque est plus fort pour le personnel de recherche et il pèse plus lourd dans les P.M.I. Le type de mesure que je viens d'indiquer peut permettre une atténuation du risque.

Quatrième remarque, le rapport annexé au projet de loi envisage l'introduction et le développement dans les écoles d'ingénieurs de la formation par la recherche, ce qui me paraît tout à fait judicieux.

Je souhaite d'ailleurs que toutes les principales filières techniques soient couvertes dans ce domaine, notamment les filières mécaniques auxquelles je faisais allusion tout à l'heure. Mais il me semble qu'il convient de raisonner d'une façon plus large et d'établir une liaison avec les intentions manifestées par le ministre de l'éducation nationale et son secrétaire d'Etat à l'enseignement technique dans le domaine de l'enseignement technique.

En matière de recherche, de développement et de mise en œuvre des technologies modernes, l'homogénéité des compétences du haut en bas de l'échelle scientifique et technique est un atout capital. De bons techniciens et de bons ouvriers, avec de bons chercheurs, sont nécessaires pour le transfert et l'application des innovations.

Au demeurant, l'enseignement technique peut et doit être un vivier pour la recherche. S'il ne l'est pas, ce qui est malheureusement souvent le cas, la recherche risque d'être appauvrie dans un de ses modes d'approche; la demande concrète et expérimentale qui doit nécessairement coexister avec l'approche spéculative et théorique, notamment lorsque l'on parle de transfert de technologie.

Je souhaite donc que la formation d'ingénieurs par la recherche ne se limite pas aux écoles; qu'elle soit aussi le fait de l'université, qu'elle s'appuie sur les formations sanctionnées par un baccalauréat professionnel, le baccalauréat technique, les B. T. S., les D. U. T., bref sur une pyramide complète, avec une large base de formations techniques ouvrant sur la recherche et le développement.

A cet égard, l'Allemagne fédérale, dont les traditions scolaires et universitaires sont certes différentes des nôtres, nous offre des exemples dont on peut tirer quelques réflexions.

Les conventions entreprises-lycées ou entreprises-universités sont d'ailleurs une bonne base. On peut élargir dans ce sens le système en matière de formation à la recherche et au développement à divers niveaux.

Ma cinquième et dernière remarque porte sur la valorisation des centres techniques professionnels.

En dépit de quelques réussites remarquables, ces instruments de transferts de technologie sont loin d'apporter tout ce que l'on pourrait en attendre. Pourtant, ils bénéficient d'un financement parafiscal: il est regrettable que ce potentiel soit souvent mal valorisé.

Il faut regretter que parfois on crée de nouvelles structures, telles que les C.R.I.T.T., qui peuvent être appelés à faire ce que ne font pas les centres techniques professionnels, et que pourtant ils devraient faire.

Je souhaite qu'une réflexion interministérielle active et dynamique soit conduite en liaison avec les professions concernées pour réévaluer et revaloriser les centres techniques professionnels.

La nature des ressources et des fonctions ainsi que la présence de représentants de l'Etat donnent au Gouvernement une responsabilité en la matière. Je souhaite qu'il l'assume et, le cas échéant, qu'il mette les professionnels devant leurs propres responsabilités.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je tenais à formuler au sujet de ce projet de loi.

Nous qui ne pensons pas, comme M. Birraux, que le tout d'une loi de programme soit d'abord l'absence de volonté dont on se ferait gloire, nous qui ne pensons pas davantage qu'il suffise d'être un adepte du libéralisme pour avoir qualité à être directeur scientifique du C.N.R.S., bref que les lunettes

idéologiques ne permettent pas d'avancer dans la voie du progrès scientifique, nous estimons que votre politique est bonne et que ce projet est bienvenu et bien orienté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le ministre, tous ici nous mesurons l'intérêt que revêt de nos jours la recherche pour l'avenir économique de notre pays, et pour son développement industriel, c'est-à-dire pour les emplois de demain.

Par voie de conséquence, la recherche conditionne également l'audience de notre pays sur le plan international. C'est montrer l'importance du projet que vous nous présentez.

Trois années après le vote de la loi d'orientation et de programmation, la présentation au Parlement d'un plan triennal était devenue absolument indispensable, tant il est vrai que la part de la recherche-développement dans un budget constitue le meilleur indicateur de la capacité et de la volonté d'un pays à créer des richesses économiques. Notre environnement, notre mode de vie, notre santé, notre existence même en dépendent d'une manière tout à fait directe.

Je ne reviendrai pas, sauf pour mémoire, sur la réalité des chiffres, les données budgétaires: leur décalage et leur insuffisance par rapport aux objectifs de la loi de programme ont déjà été soulignés.

L'accroissement limité à 4,25 p. 100, la part de la recherche dans le produit intérieur brut, estimée à 2,65 p. 100 en 1968, vous permettront-ils d'atteindre les 3 p. 100 prévus pour 1990 dans la loi de programme précédente?

La France vient au quatrième rang des pays de l'O.C.D.E. pour la recherche-développement avec un écart considérable par rapport à l'Amérique, au Japon, et à la République fédérale d'Allemagne.

Une donnée parmi d'autres permet d'appréhender ce décalage. Nous avons seulement six emplois de chercheurs pour mille emplois en France, contre dix pour mille en République fédérale d'Allemagne et douze pour mille aux Etats-Unis!

Or qui, mieux que vous, monsieur le ministre, est à même de savoir à quel point la recherche est intimement liée aux compétences humaines? Il faudrait que tout soit mis en œuvre pour conforter le statut et la fonction de chercheur. Dans ce domaine, la marge est étroite. L'essentiel est de favoriser l'interdisciplinarité pour le décloisonnement des tâches et des secteurs, ainsi que la mobilité du personnel de recherche.

L'absence de mobilité est souvent dénoncée comme l'une de nos grandes faiblesses. Elle est d'ailleurs à la source d'une insuffisance structurelle de la recherche appliquée au milieu industriel. Si de grands progrès ont été accomplis au niveau des grandes entreprises, il n'en est pas de même pour les petites et moyennes industries. La part de recherche-développement des industries — soit 1,25 p. 100 du P.I.B. — est essentiellement concentrée dans les grands groupes.

C'est un obstacle pour l'essor de l'innovation. Il y aurait peut-être lieu de multiplier les possibilités de couplage entre les laboratoires publics et les entreprises ou les groupes d'entreprises.

Il conviendrait aussi de mieux associer les centres techniques industriels privés, les organismes de recherche sous contrat et les universités pour résoudre les grands problèmes du développement technologique.

Le manque de débouchés concrets à des travaux de recherche, conduits d'ailleurs avec beaucoup de talent, pose un problème absolument primordial.

Il faut créer un axe recherche-innovation-technologie-production de nature à assurer la circulation des résultats de recherche vers leur aboutissement naturel, c'est-à-dire le produit industriel, moteur de la croissance et de la compétitivité. L'avenir de notre industrie et le redéploiement des emplois vers des secteurs porteurs sont à ce prix.

Le rôle joué par l'Anvar dans ce contexte est évidemment capital. Peut-être serait-il encore plus déterminant si l'Agence s'attachait encore davantage à favoriser le lancement de produits nouveaux, aboutissement concret de l'innovation?

Un système de prêts bonifiés, qui d'ailleurs existait antérieurement, s'ajoutant au crédit d'impôt, une très bonne formule, permettrait sans doute de compléter les mécanismes d'aides et d'œuvrer dans ce sens.

On regrettera sûrement, s'agissant de la recherche fondamentale, que l'objectif de 13 p. 100 de progression annuelle pour la recherche fondamentale ne soit pas respecté, avec 6,1 p. 100 pour 1965. Or «noyau dur» du savoir de la nation, la recherche fondamentale est la source et le point de passage obligé de toutes les applications, de tous les travaux dérivés.

La médecine et la pharmacologie, par exemple, accompliront des progrès décisifs dans les vingt prochaines années, grâce au génie génétique et à la biologie moléculaire.

Le problème de choix des disciplines à promouvoir est d'ailleurs la clef de voûte de tout le système de la recherche et du développement technologique. Le concept de « programmes mobilisateurs » constituant un élément de ce choix ne saurait avoir de signification à terme que s'il met l'interdisciplinarité au service d'objectifs précis.

Je veux souligner également d'autres lacunes qui contribuent à affaiblir l'efficacité des travaux de nos chercheurs. Est-il, en effet, concevable que l'accès à l'informatique soit, en France, si étroit, que les gros ordinateurs fassent à ce point défaut à notre personnel de recherche ? Le fait que le C. N. R. S. et les universités ne disposent que d'un parc de cent vingt ordinateurs puissants, alors que certain institut américain privé en rassemble près de cinq cents illustre la gravité de cette insuffisance qui risque de mettre en péril l'aboutissement de certains travaux.

Au moment où, à travers le projet Euréka, les forces des pays du vieux continent s'apprennent à converger sur des secteurs aussi cruciaux que l'informatique, la communication et l'espace, il convient de rappeler la nécessité d'associer à ce schéma toutes les entreprises de toutes les dimensions, afin que le tissu industriel lui-même, source d'innovations et d'emplois, soit pleinement impliqué dans cette action communautaire. Ne pas y songer dès maintenant serait une erreur stratégique et humaine majeure, dans la mesure où serait absent le développement technologique au niveau des produits, et l'exode massif des cerveaux de la recherche en serait la conséquence inéluctable.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je voulais faire à propos de ce projet (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le ministre, votre projet de loi révèle des intentions qui méritent d'être soutenues, par exemple la programmation régulière de l'effort, une mobilisation intéressante des ressources nationales pour l'alimenter, une animation plus large de l'effort de recherche par la création d'emplois et enfin une diminution de la fiscalité en faveur des entreprises consentant un effort en matière de recherche, toutes intentions qui sont justes, tout au moins dans leur principe. Voilà ce qui mérite d'être soutenu objectivement.

En revanche, votre projet de loi présente certaines dispositions aléatoires ou insuffisantes. Aléatoires, puisque si la recherche fortifie la croissance, c'est la croissance qui nourrit la recherche ; on s'aperçoit alors que le minimum de progression que vous avez fixé à 4 p. 100 du P. N. B. n'est probablement pas très cohérent, hélas ! avec le pourcentage d'augmentation de notre richesse nationale. En effet, quand on fait le bilan de la loi de 1982, on s'aperçoit que l'augmentation du budget de la recherche civile a, sur le plan de la croissance nette, augmenté de 7 p. 100 en trois ans, si on déduit l'inflation. Comment peut-on augmenter ce même budget de 4 p. 100 pendant les trois prochaines années si la croissance, qui stagne quasiment cette année — moins de 1 p. 100 — n'est pas développée ?

Deuxième condition aléatoire, c'est que la recherche industrielle française, pour se hisser au niveau de l'effort de l'étranger, mériterait que 18 milliards soient ajoutés aux 43 milliards qui lui sont octroyés.

En dernier lieu, il m'apparaît difficile que sans une révision draconienne de la fiscalité pesant sur leurs investissements, d'une part, et des seuils à partir desquels elles voient augmenter leurs charges sociales, d'autre part, les entreprises puissent à la fois investir, se désendetter et organiser leur recherche.

M. Pierre-Bernard Cousté. Très bien !

M. Jean Royer. Voilà les trois conditions aléatoires qui, hélas, sous-tendent votre effort.

Il en est d'autres qui sont insuffisantes. Je voudrais à ce propos analyser très rapidement les articles 8, 2 et 14.

L'article 8 est parfaitement illustré dans les analyses de vos documents annexes. Certes, le transfert et la mobilité du personnel sont organisés fortement depuis les entreprises privées vers l'université. C'est intéressant ; c'est certainement efficace. Mais pourquoi, monsieur le ministre — M. Debré l'a évoqué tout à l'heure —, ne pas organiser en sens inverse le déplacement des talents et de l'efficacité vers les laboratoires privés de la recherche, vers les entreprises privées ? Nous avons tous pu constater dans le fonctionnement des grands hôpitaux publics la combinaison de la recherche, des soins et de l'enseignement. Parmi les entreprises privées à haute valeur ajoutée, je citerai

celle que viennent de fonder courageusement à Tours des universitaires. Ces chercheurs ont mis au point les sondes des échographes utiles à la vérification des réactions du corps humain en état d'apesanteur. Voilà un bon exemple de ce transfert. Et la ville vient d'acheter des locaux pour les leur louer.

Je citerai aussi le cas de l'institut du médicament dans notre région, monsieur Sœur, qui honore ce transfert de l'effort de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée et vers les industries, même privées.

Enfin, dernier exemple, en matière de recherche technologique appliquée au fonctionnement des moteurs à éthanol, des efforts ont été accomplis dans le domaine de la recherche fondamentale.

Par conséquent, l'article 8 mérite d'être sérieusement renforcé.

M. Michel Noir. Eh oui !

M. Jean Royer. J'en viens à l'article 2. A la page 31 des documents annexés au projet, vous recommandez l'insertion de la recherche dans les cycles de formation des ingénieurs afin de former les ingénieurs par la recherche, plutôt que vers la recherche. Vous avez parfaitement raison. Alors, il serait utile d'ajouter un troisième alinéa à cet article précisant que tous les décloisonnements et toutes les initiatives de combinaison des efforts entre l'université, les écoles d'ingénieurs et les entreprises privées seront soutenues en priorité.

Je fonde actuellement une école d'ingénieurs. Nous avons besoin d'investissements. La ville, le département, la région apporteront leur appui. Il serait bon que le ministère de la recherche puisse fournir, dans ces cas précis, des subventions intéressantes et même — pourquoi pas ? — des crédits de fonctionnement.

Enfin, dans l'article 14, pourquoi se borner à un dialogue entre l'Etat et les régions et à une articulation d'orientations, alors que l'Etat pourrait proposer des incitations financières d'autant plus fortes que les investissements en faveur de la recherche seraient plus étendus ?

Telles sont les remarques que je tenais à présenter pour enrichir le texte et, d'abord, pour conforter les dispositions qu'il comporte et en assouplir l'application.

Ainsi la législation serait-elle moins en retard sur l'évolution de la science et des techniques, évolution qui arme notre économie dans la guerre économique mondiale et qui permet de mieux maîtriser le progrès. Sous réserve de ces amendements et de ces additifs, pour ma part, je voterai votre projet de loi.

M. le président. La parole est à M. Monternole.

M. Bernard Monternole. Une nouvelle loi de programme pour la recherche et le développement technologique ? Sans doute. Mais, avant tout, un texte qui s'inscrit en continuité avec la politique engagée depuis 1982, qui réaffirme et prolonge les orientations positives inscrites dans la loi d'orientation et de programme.

Parmi ces orientations, je retiens plus particulièrement la priorité reconnue à la recherche fondamentale, terreau indispensable au développement de la recherche industrielle, et je me félicite de voir le rapport annexé souligner la nécessité du renforcement des moyens mis à disposition des laboratoires concernés. Par cette double affirmation, on reconnaît que ce type de recherche n'a pas à se préoccuper prioritairement de la rentabilité financière ou, plus largement, économique de tel ou tel projet, mais à inscrire ses perspectives dans une innovation industrielle possible. Se pose donc inévitablement la question des moyens de valorisation de cette recherche auprès des entreprises susceptibles d'en tirer parti.

Mais si l'affirmation d'une telle priorité ne peut que recueillir notre adhésion, certaines conditions sont nécessaires pour qu'un tel principe s'inscrive dans les faits et je voudrais, notamment, me faire l'écho des préoccupations formulées par les informaticiens dont le rôle est moteur dans le programme de la filière électronique, et la place déterminante dans la modernisation de notre appareil productif.

Les chercheurs de ce domaine — et le rapport Nivat a traduit leur cri d'alarme — ont fait part du fossé qui s'élargit entre la recherche française et leurs concurrents américains ou japonais : distorsion dans les investissements, insuffisance d'ingénieurs, de techniciens et d'agents administratifs, mais surtout manque de matériels adaptés.

Ce dernier aspect doit retenir notre attention car il est lié à deux facteurs complémentaires : le retard pris par notre industrie pour mettre sur le marché des matériels comparables à ceux des fabricants étrangers, et des décisions administratives — je devrais dire des décisions politiques — imposant l'achat d'un matériel français aux laboratoires travaillant sur fonds publics.

Une telle politique comporte inévitablement des limites puisqu'elle a présentement pour effet d'accroître le décalage entre équipes françaises et étrangères. Elle conduit au départ de certains chercheurs, et ce sont souvent les meilleurs. Elle ne permet pas à nos équipes, dont les qualités ont été reconnues, de faire la preuve de leur dynamisme et de leur capacité d'innovation. Enfin, elle aboutit à une formation insuffisante d'ingénieurs formés à partir de l'utilisation d'un matériel dépassé.

Dans ces conditions, puisque le développement de l'informatique est une nécessité absolue, ne conviendrait-il pas, tout en encourageant les entreprises françaises à réaliser dans les meilleurs délais les machines capables de rivaliser avec le matériel étranger, de lever certaines contraintes administratives qui pèsent surtout sur les structures dépendant de l'université ou du C.N.R.S. afin de permettre aux laboratoires les plus dynamiques de disposer d'outils adaptés à leur recherche ?

De même, à l'intérieur de programmes mobilisateurs, ne serait-il pas souhaitable de regrouper en faveur de quelques laboratoires, pour une durée déterminée, des crédits importants pour assurer leur crédibilité et ainsi les maintenir au niveau des meilleurs ? Notre indépendance est plus menacée par les retards qui s'accroissent que par l'utilisation de matériels étrangers aux performances supérieures.

Mais cette orientation n'est pas sans poser des problèmes difficiles, à commencer par celui de l'évaluation des programmes et des résultats. Le projet de loi soumis à notre discussion formule cette exigence d'évaluation et de bilan.

Chacun s'accorde à reconnaître que les organes mis en place, notamment par le C.N.R.S., portent des jugements argumentés sur la nature et le contenu des programmes proposés par les divers acteurs. Mais prennent-ils suffisamment en compte l'ensemble des facteurs qui concourent au dynamisme et à l'efficacité de tel ou tel centre de recherche ? Accorde-t-on suffisamment d'importance à l'environnement scientifique de telle équipe, autrement dit aux possibilités de coordination, de complémentarité, ou plus simplement, aux contacts interdisciplinaires, à la taille d'un pôle de recherche qui n'est pas sans effet sur les chances de réussite de tel ou tel organisme ?

Prend-on également suffisamment en compte la capacité d'un centre de recherche à nouer des contacts avec l'étranger et les jugements que portent ces chercheurs extérieurs sur la qualité des équipes partenaires ? Prend-on enfin suffisamment en compte les possibilités d'accueil de quelques chercheurs capables d'apporter des vues nouvelles et donc de faciliter les avancées qualitatives ?

Néanmoins, votre projet de loi, monsieur le ministre, affirme clairement une volonté. Je vous fais confiance pour mettre en place les moyens les mieux adaptés pour atteindre les objectifs proclamés.

Par ailleurs, vous accordez dans ce texte une attention toute particulière au développement de la recherche industrielle, clé de l'entreprise de modernisation, et les mesures visant à faciliter le passage des chercheurs sur contrat à durée déterminée du secteur public ou nationalisé ou des entreprises privées vers des centres de recherche ne peuvent qu'être approuvés.

De même, le rapport annexe souligne les diverses possibilités qui s'offrent à une collaboration effective entre chercheurs et milieu industriel. Mais bien des obstacles se dressent encore et rendent difficile la constitution d'équipes mixtes qui auraient pour souci prépondérant la valorisation des résultats obtenus ou la transformation de ceux-ci en produits industriels.

Il en est de même de l'insertion des P.M.E. et des P.M.I. dans un programme de recherche défini en commun, utilisant des fonds communs. Néanmoins, une orientation est tracée.

Enfin, ce qui semble faire le plus défaut à notre système de recherche à l'heure actuelle, c'est une structure souple, mixte, combinant recherche publique et entreprises industrielles, apte à maintenir des liens habituels et fructueux entre centres de recherche et milieux industriels. A ce besoin ressenti, ne répondent ni les consultants, ni les aides de l'ANVAR, et les centres de recherche ne peuvent amputer leurs crédits propres pour créer ce type de structure. Je sais qu'une réponse n'est pas facile à élaborer. Je soumetts au moins ce problème à votre réflexion, monsieur le ministre.

Fixer à la recherche française des objectifs à la mesure de notre temps est une ambition qui traduit en clair le souci du Gouvernement de répondre au défi de la révolution technique. Ce projet se donne les moyens de le réaliser. Il mérite donc notre approbation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre, avant-dernier orateur, et approuvant bien évidemment ce que vient d'exprimer mes collègues M. Debré, M. Michel Noir, M. Lucien Richard, M. Birraux ou à l'instant M. Royer, je limiterai mon propos à quatre points essentiels :

La recherche dans le domaine du médicament est un enjeu essentiel pour la France ;

La recherche industrielle française dans ce domaine du médicament se porte mal ;

Une politique de la recherche dans ce même domaine doit intégrer avant tout une discussion financière ;

Il est impératif de protéger les résultats de la recherche.

Le médicament est, par essence, un produit de très haute technologie qui implique un degré très élevé de compétence scientifique. La recherche en la matière devient donc un enjeu industriel et scientifique d'importance majeure dans la mesure où elle est le centre d'une révolution dominante du siècle qui arrive, celle des sciences de la vie et de la biologie. Après avoir été longtemps le produit de la synthèse chimique la plus élaborée, le médicament devient de plus en plus un élément moteur du progrès scientifique dans le domaine de la biologie.

Le médicament est également l'un des pôles du développement des biotechnologies en France et l'on sait bien que notre pays occupe une place privilégiée à cet égard, notamment dans les domaines du génie génétique, de la microbiologie et des cultures cellulaires.

Le progrès thérapeutique est très lié à ces technologies nouvelles, en particulier dans les secteurs de l'immunologie, de la toxicologie, de la parasitologie et de l'épidémiologie. Il y a là, pour la science et l'industrie française, un champ considérable d'investigations. Je n'en prendrai que l'exemple de ma propre région où l'institut Mérieux, avec ses vaccins et ses sérums, joue un rôle tout à fait remarquable.

Les sciences de la vie représentent l'une de ces « nouvelles frontières » du siècle prochain. Elles sont promises à un développement considérable et il suffit de faire des études comparées pour s'apercevoir que les Américains et les Japonais l'ont parfaitement compris.

Avec son potentiel pharmaceutique, la France dispose à mon sens — et je suis sûr que Monsieur le ministre sera d'accord sur ce point — des moyens intellectuels et industriels pour relever ce défi. Mais il est plus que temps d'en prendre conscience et de dégager les moyens nécessaires.

La recherche industrielle française dans ce domaine, permettez-moi de vous le dire — et c'est mon deuxième point — se porte mal.

Pourtant le médicament est un des domaines d'excellence de la France qui a été, entre 1960 et 1980 — les dates ne sont pas politiques — le deuxième découvreur de médicament du monde avec 18,1 p. 100 des nouvelles molécules découvertes. Nous sommes toutefois menacés d'une grave et durable régression. Ainsi la France est passée au cinquième rang mondial en 1975 et cette tendance risque malheureusement de s'aggraver.

Les chercheurs français ont pourtant des compétences reconnues au niveau mondial. Ils s'appuient sur un réseau de laboratoires universitaires ou publics auxquels il faut rendre hommage — l'I.N.S.E.R.M. et le C.N.R.S. notamment — et que le monde tout entier nous envie.

L'effort de recherche demeure certes significatif, mais il devient de plus en plus difficile à assumer pour l'industrie pharmaceutique. Celle-ci consacre, en effet, en France 12,2 p. 100 de son chiffre d'affaires à la recherche-développement, ce qui la situe au troisième rang après l'électronique — 15 p. 100 — et le secteur aéronautique et spatial avec 17 p. 100. Pour l'importance de ses dépenses de recherche-développement dans la valeur ajoutée elle arrive en deuxième position en France, avec un taux de 31,7 p. 100, après l'aéronautique où ce pourcentage s'élève à 37,5 p. 100.

Malgré tout, cet effort devient de plus en plus difficile à supporter, pour ne pas dire insupportable, monsieur le ministre, en raison de la politique des prix qui compromet de plus en plus la rentabilité de l'industrie, alors que l'effort de recherche dans ce secteur — il faut qu'on le sache sur tous les bancs — est complètement autofinancé puisque les apports de financement publics ne représentent guère que 0,5 p. 100 du total des dépenses de recherche ; en raison de l'explosion des coûts de la recherche, car la mise au point d'une molécule nouvelle coûte aujourd'hui de 150 à 300 millions de francs et coûtera dans les cinq ans à venir — toutes choses égales sur la valeur du franc — de 500 à 800 millions de francs ; en raison, enfin, de l'allongement de la durée des travaux de recherche, puisqu'il faut aujourd'hui de six à dix ans pour mettre au point et commercialiser une molécule originale.

Une politique de la recherche dans le domaine du médicament — ce sera mon troisième point — doit donc intégrer, avant tout, une discussion financière.

La masse des moyens financiers à engager dans la recherche devient désormais difficilement supportable pour une industrie dont la rentabilité en France est plus faible que dans toutes les grandes nations pharmaceutiques. Elle n'est, en effet, que de 1 p. 100 alors qu'elle atteint, par exemple — selon les chiffres de 1983 — 10,8 p. 100 au U.S.A., 9 p. 100 en Grande-Bretagne, 3,8 p. 100 au Japon, et je précise qu'il s'agit de taux de rentabilité calculés après impôt.

Au moment même où les coûts de recherche explosent, la politique de prix appliquée en France aux médicaments aboutit à priver l'industrie des moyens de relever le défi. Je vous donne quelques chiffres.

Alors qu'en 1981 l'indice général des prix était de 13,9 p. 100, il n'a été accordé qu'une hausse de 6 p. 100 pour les médicaments. Ces taux ont ensuite été respectivement de 9,7 p. 100 et 3 p. 100 en 1982, de 9,3 p. 100 et 3,5 p. 100 en 1983, de 6,7 p. 100 et de 3 p. 100 en 1984. Et pour l'année 1985, le Gouvernement — je vous le dis, monsieur le ministre, car vous êtes solidaire de vos collègues — semble décidé à n'autoriser aucune hausse de prix pour les médicaments remboursables. Cela rejoint d'ailleurs la considération faite par M. Royer sur la création d'une entreprise pharmaceutique avec des chercheurs. Comment sera-t-il possible de développer une telle entreprise ?

Cette politique à courte vue porte en elle-même le risque très grave d'obliger la France à renoncer à demeurer une nation de premier plan dans le domaine des sciences biologiques et de la pharmacie.

C'est pourquoi il est indispensable d'intégrer dans les objectifs de la politique scientifique cette donnée économique et financière.

La recherche pharmaceutique est, en effet, une activité hautement aléatoire dans la mesure où certaines recherches peuvent s'avérer décevantes. Or, à effort égal, l'industrie française bénéficie de possibilités de recherche moindres que ses concurrents étrangers en raison de la faiblesse des bénéfices qu'elle réalise.

On pourrait donc instituer — c'est une proposition précise que je fais, monsieur le ministre — un mécanisme fiscal de nature différente de celui qui est contenu dans le projet de loi d'orientation. Certes, ce dernier répond à une bonne inspiration, comme je l'ai dit en commission ce matin même, mais on devrait permettre aux entreprises de constituer une provision déductible de leur bénéfice net d'exploitation dans la limite d'un pourcentage à définir. Utilisée dans un délai de cinq ans, cette « provision fiscale pour phases de recherche » devrait être obligatoirement affectée à des travaux de recherche.

Par ailleurs, seule une politique des prix réaliste peut permettre à ce secteur de résister à la concurrence étrangère dans le domaine de la recherche. La recherche est, en effet, l'arme majeure et l'élément déterminant de la bataille mondiale du médicament. C'est par ce biais, et par lui seul, que la France pourra se maintenir dans le peloton de tête mondial.

Il est enfin, ce sera mon dernier point, un impératif : celui de protéger les résultats de la recherche.

Actuellement un médicament nouveau est mal protégé contre les possibles imitations. La durée de protection de vingt ans conférée par le brevet est, en effet, très fortement érodée par le temps nécessaire à l'obtention du brevet lui-même, aux expérimentations ainsi qu'aux diverses procédures administratives : autorisations de mise sur le marché et agrément de la sécurité sociale. La période d'exploitation exclusive en est ainsi fortement réduite et elle ne suffit pas pour amortir réellement les frais considérables qui ont été engagés.

Il est donc indispensable que l'Etat réexamine ce problème fondamental qui risque d'entraver lourdement la capacité de recherche de nos laboratoires.

Le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche que vous nous présentez ménage — je le reconnais clairement — une place importante aux aspects de la recherche industrielle. Cependant il trouve ses limites dans la mesure où seule la capacité financière des entreprises elles-mêmes peut permettre de mobiliser des efforts de recherche significatifs.

L'objectif de dynamisation de la recherche industrielle est certainement louable. Mais, dans le domaine du médicament, il ne prend tout son sens que s'il est accompagné — comme l'ont dit plusieurs de mes collègues — d'une politique générale adéquate. Or la politique actuelle des prix du médicament

va très exactement dans le sens contraire. La France est le pays dans lequel les médicaments sont, toutes comparaisons faites, les moins chers, tant au sein de la Communauté européenne que dans le monde entier. Cela aboutit à priver les entreprises des moyens nécessaires.

C'est pourquoi je saisis l'occasion de ce débat relatif à la loi sur la recherche pour appeler à nouveau l'attention du Gouvernement sur l'enjeu scientifique essentiel que représente le médicament. Il s'agit d'une politique d'intérêt national. Il ne faut pas sacrifier l'avenir et se contenter, monsieur le ministre, de gérer le présent. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Le Bail.

A. Georges Le Bail. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera sur deux points différents : la politique de recherche en matière de santé et la coopération européenne.

En ce qui concerne la politique de recherche en santé, la loi de 1982 précise : « Les organismes publics doivent avoir le souci constant de faire bénéficier au mieux la collectivité nationale des fruits de leurs travaux » et le projet de loi qui vous est soumis indique qu'il faut « rendre compte et pouvoir justifier l'ampleur de l'effort fait par la communauté nationale par le bénéfice qu'en retire le pays aux plans économique et social ».

Or, le seul point d'application mentionné pour la biologie concerne le secteur industriel : médicament, instrumentation, agro-alimentaire. Il n'est nulle part fait état des retombées de ces recherches sur l'amélioration de l'état de santé de la population en tant que telle. L'on sait pourtant le bénéfice qui pourrait être tiré d'une politique structurée de recherche-action en matière de prévention, mais celle-ci n'existe pas dans notre pays.

Elle serait rentable à la fois sur les plans économique et social, car elle pourrait toucher les grandes causes de mortalité — cancer, alcoolisme, tabagisme — et de morbidité : rhumatismes et autres. Or celles-ci coûtent très cher à la collectivité en vies humaines et en dépenses. A titre d'exemple, je vous indique que le tabagisme entraîne 71 000 morts prématurées en France chaque année ; que les médicaments anti-rhumatismaux non corticoïdes coûtent annuellement 1 milliard de francs et que la France compte 400 000 asthmatiques.

En France l'âge moyen s'élève d'un an tous les quatre ans ; les affections morbides et invalidantes seront donc de plus en plus nombreuses et de plus en plus coûteuses. Nous sommes très en retard dans ce domaine sur nos voisins occidentaux, notamment sur la Suisse, les pays scandinaves et la Grande-Bretagne.

Des progrès sensibles peuvent être rapidement réalisés avec des retombées considérables.

Retombées économiques, d'abord, puisque les soins dentaires, par exemple, ont coûté, en 1981, 18 milliards de francs aux ménages. Or leur coût peut être rapidement réduit par des campagnes bien préparées et par des recherches épidémiologiques préliminaires.

Retombées sociales, ensuite, en réduisant le nombre des victimes d'invalidités et de maladies professionnelles. Un exemple de prévention efficace et bien menée est donné par la surveillance périnatale, qui a permis, en dix ans, de ramener la mortalité périnatale à un des meilleurs taux du monde.

Retombées internationales, enfin, en montrant aux pays du tiers monde que la prévention coûte moins cher que les soins médicaux.

Il serait donc intéressant de proposer un programme sur la prévention, qui inclue toutes les composantes nécessaires, méthodologiques — épidémiologie, statistiques, recherches cliniques, sociologiques — et scientifiques : inflammation, vieillissement, nutrition, comportement.

J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez prendre en compte ce souci d'améliorer la recherche dans le domaine de la santé.

J'en viens au deuxième aspect de mon intervention, qui concerne la coopération européenne.

Le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui contient, avant tout, des dispositions dont bénéficiera la communauté de la recherche française. Cependant, il n'est pas possible de faire abstraction du cadre plus large dans lequel se situe cette action, celui de la coopération européenne.

La France a, en effet, souscrit à plusieurs engagements internationaux en matière de recherche et de technologie tant au plan communautaire qu'au sein d'autres organisations européennes. Vous avez été, monsieur le ministre, étroitement associé à ces démarches.

En ce qui concerne les engagements communautaires, le programme scientifique de la Communauté économique européenne pour la période 1984-1987 a été précisé dans la résolution adoptée au conseil des communautés européennes le 25 juillet 1983 : c'est le programme-cadre global.

Ce premier programme global des activités scientifiques et techniques de recherche, de développement et de démonstration pour la Communauté s'appuie sur trois principes de base : une priorité renforcée accordée au développement des activités scientifiques et techniques dans le redéploiement des activités et des politiques de la Communauté et l'attribution, dans le cadre de ce redéploiement d'un pourcentage croissant des moyens humains et financiers à ces activités ; à partir d'options de base, le recours à l'approche par objectifs pour la période concernée, afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie volontariste souhaitée par les Etats membres et d'expérimenter concrètement la méthode des choix politiques et techniques entre actions nationales, internationales et communautaires ; l'engagement d'un effort suivi de stimulation de l'efficacité du potentiel scientifique et technique de la Communauté.

Ce « programme-cadre » recouvre toute une série de programmes dont les deux principaux sont le programme JET et le programme ESPRIT.

Le programme JET fait partie d'un programme « fusion ». Avec le JET, décidé en 1978 et confirmé en 1982, puis inauguré en avril 1984 en Grande-Bretagne, la Communauté économique européenne a créé le plus grand et le plus ambitieux des « tokamaks » mondiaux et le premier réacteur européen conçu pour l'étude de la fusion thermonucléaire, qui permet d'obtenir des températures de plusieurs millions de degrés et une énergie quasi illimitée. Le laboratoire JET emploie plus de deux mille personnes. L'accord sur le financement de la recherche de décembre 1984 a prévu que 690 millions d'ECU sur cinq ans iront au programme JET et à des programmes nationaux.

Le programme ESPRIT approuvé par le conseil des ministres de la recherche de la Communauté en février 1984, pendant que la France assurait la présidence de la Communauté, constitue une étape fondamentale de la construction européenne.

Il a été décidé de concentrer les efforts sur trois domaines précis de technologies génériques — la micro-électronique, le génie logiciel, le traitement avancé de l'information — et sur deux domaines d'application, la bureautique, la fabrication intégrée et assistée par ordinateur.

ESPRIT est donc un programme structuré de recherches intermédiaires entre la recherche fondamentale et le développement, qui porte sur un certain nombre de domaines critiques de l'information. Il représentera un effort financier total de 1,5 milliard d'ECU sur cinq ans.

ESPRIT se distingue par son caractère intra-européen, car les actions de recherche présentées devront être exécutées par plusieurs équipes situées dans plusieurs Etats de la Communauté. ESPRIT est ainsi un pari sur l'avenir. Les procédures retenues sortent de l'ordinaire et tout est mis en œuvre pour inciter les entreprises européennes de toute taille à s'associer.

Les autres programmes sont : le programme nucléaire qui concerne le stockage et le retraitement des combustibles nucléaires irradiés, la sécurité des réacteurs et la radio-protection ; le programme BRITTE, en faveur de petits programmes industriels qui permettraient l'association de laboratoires communautaires pour introduire les technologies nouvelles dans les industries conventionnelles ; le programme biotechnologies dont le financement a été débloqué lors du dernier accord européen sur la recherche de décembre 1984 ; enfin, le programme « stimulation de la coopération et des échanges scientifiques » destiné à financer des jumelages d'équipes sur des sujets de recherche concertée.

Au total, pendant les cinq années à venir, la Communauté consacrera près de 2 milliards d'ECU à la recherche.

D'autres projets enfin sont à l'étude, comme le programme RACE, adopté par la commission en mars 1985. L'objectif est la mise au point d'un modèle européen de communications intégrées à large bande pour la transmission de la voix. Par une action communautaire conjointe en matière de recherche et de

développement dans le secteur technologique essentiel des télécommunications et par la mise en place accélérée d'un marché communautaire compétitif en matière d'équipements et de services de télécommunications, RACE a pour mission de maintenir l'Europe à la tête de la course mondiale aux télécommunications.

Les autres engagements européens se situent tant au sein du Conseil de l'Europe que de l'Agence spatiale européenne, du Centre européen de recherches nucléaires et de la Fondation européenne des sciences.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, pour la première fois s'est tenue à Paris, le 17 septembre 1984, une conférence des ministres de la recherche des vingt et un pays membres, à l'issue de laquelle deux résolutions ont été adoptées qui visent, l'une, la promotion des réseaux de coopération autour de thèmes communs de recherche, l'autre, la mobilité des chercheurs en Europe et l'amélioration des systèmes de diffusion et de gestion de l'information scientifique et technique.

Pour ce qui est de l'Agence spatiale européenne, à la suite des succès obtenus durant les deux dernières années à l'occasion des tirs commerciaux du lanceur européen Ariane — succès qui n'ont pas manqué de provoquer quelques réactions de la part de la N.A.S.A. — son conseil, réuni à Rome en janvier 1985, a posé les bases de nouveaux programmes que la France défend activement, en particulier en ce qui concerne le lanceur Ariane 5.

Pour le centre européen de recherches nucléaires — le C.E.R.N. — c'est en septembre 1983 qu'a été mis en chantier le très grand équipement de recherche qu'est le L.E.P. grand collisionneur de particules, les douze Etats membres du centre européen de recherches nucléaires ayant approuvé sa construction.

Quant à la fondation européenne des sciences, c'est au sein de cette organisation non gouvernementale qu'est née, il y a une dizaine d'années, l'idée de construire une machine à rayonnement synchrotron de taille européenne. Pour accueillir cet instrument de recherche, trois villes sont en compétition : Reso au Danemark, Trieste en Italie et Grenoble en France.

Mais l'avenir réside sans doute dans la récente proposition française d'une Europe des technologies, désormais connue sous le nom de « programme Euréka ».

Au mois d'avril 1985, le Président de la République a proposé aux autres pays européens « la mise en place sans délai d'une Europe de la technologie visant à permettre à notre continent de maîtriser toutes les technologies de pointe et de devenir le continent du XXI^e siècle ».

Le projet Euréka tend à organiser de façon cohérente en Europe des activités de recherche et de développement notamment dans les domaines suivants : optronique, matériaux nouveaux, grands ordinateurs, lasers de puissance et faisceaux de particules, intelligence artificielle, microélectronique très rapide.

Le projet sera « à géométrie variable » et se caractérisera par beaucoup de souplesse. Il pourra dépasser le cadre de la C.E.E. Face au défi technologique américain et japonais, Euréka apportera une réponse d'avenir pour l'Europe, d'autant que l'adhésion récente de la R.F.A. au projet laisse bien augurer de son avenir.

Le présent projet de loi, qui confirme la priorité donnée à la recherche, traduit donc votre volonté, monsieur le ministre, de donner à la France les moyens de son ambition nationale et européenne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Permettez-moi d'abord, messieurs les rapporteurs, de vous remercier de votre excellent travail d'analyse et de toutes vos remarques.

Je m'efforce d'y répondre à vos questions ainsi d'ailleurs qu'à toutes celles qui m'ont été posées par les intervenants cet après-midi et ce soir.

Monsieur Bassinet, vous m'avez interrogé sur l'avenir du programme de développement technologique et électro-nucléaire. Il représente un important effort de la part de la France et notre politique doit être particulièrement ferme en ce domaine.

En ce qui concerne le volume des crédits affectés à la recherche — je ne parle pas du tout de la production ou de l'utilisation de cette énergie — nous sommes arrivés à un point d'équilibre. Nous devons désormais nous concentrer sur des priorités de recherche que vous avez d'ailleurs évoquées.

Parmi les programmes les plus intéressants actuellement, on doit pousser sur la séparation isotopique par laser, méthode la plus moderne sur laquelle le C. E. A. travaille en priorité. On doit aussi travailler sur toutes les recherches qui permettront l'abaissement du coût du kilowatt-heure produit par les réacteurs à eau dont on dispose. On doit travailler aussi sur la protection et la sûreté nucléaires. En revanche, on peut mettre en décroissance certains secteurs, par exemple, les études sur les autres modes de séparation isotopique, en particulier celle par traitement chimique. Il y a donc des changements de portage qu'on peut très bien imaginer au Commissariat à l'énergie atomique.

Je saisis l'occasion qui m'est fournie pour rappeler que le C. E. A. est un organisme puissant de très grande qualité, et constituant une réserve de talents et de compétences tout à fait remarquables. Il fait de grands efforts pour mettre ses talents et ses compétences au service de l'industrie et de l'économie françaises, aussi bien dans les domaines qui lui sont strictement propres comme l'énergie, que dans d'autres, tels que l'informatique, la productique, les nouveaux matériaux et maintenant même la biotechnologie. Ce mouvement doit se prolonger dans l'avenir par une accentuation des actions qu'il mène en coopération étroite et équilibrée avec l'industrie, pour valoriser au mieux son énorme réservoir de compétences.

Monsieur Bassinet, vous avez souhaité que les avls du conseil supérieur de la recherche et de la technologie soient plus universellement et plus rapidement communiqués. Notre objectif est bien de donner une plus grande transparence aux délibérations de ce conseil que je préside, assisté d'un vice-président scientifique, pour faire connaître le plus largement possible ses avis. Nous venons d'ailleurs de lancer le premier numéro de la lettre du C. R. S. T.

Vous m'avez ensuite interrogé sur certains organismes qui doivent être transformés en établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Le dossier de l'I. N. E. D. a été aujourd'hui examiné par le C. S. R. T., celui de l'I. N. R. L. A. est dans le circuit des signatures; il en est de même pour la fusion de l'institut de recherche sur les transports et de l'O. N. S. E. R. En ce qui concerne le C. E. M. A. G. R. E. F., la parution du décret a été retardée par quelques difficultés relatives notamment à la constitution du corps des chercheurs qui a demandé des adaptations. Il semble que nous touchons au but et que le texte pourra sortir très prochainement.

Monsieur Sueur, à propos des affaires européennes, vous m'avez demandé — et vous avez eu raison — comment nous avions l'intention de financer le projet Euréka.

Des programmes de nature très différente peuvent être imaginés.

Certains programmes seront le résultat d'un travail commun entre des industries qui, de toute façon, les auraient réalisés sans contribution supplémentaire de l'Etat dont elles sont les ressortissantes. Il n'y a donc pas de raison pour que les Etats consacrent plus d'argent qu'ils ne l'auraient fait à ces activités. Ainsi, nous bénéficierons des résultats des travaux en commun de ces industries.

Il y a ensuite les programmes qui intéressent très directement les grandes infrastructures nationales : les télécommunications, les transports, etc.; ils font l'objet de marchés d'Etat. Si nous organisons mieux l'ensemble des marchés d'Etat européens, ainsi que les industries qui travaillent en vue de les satisfaire, tout le monde y trouvera son compte.

Restent les programmes qui nécessiteraient des subventions ou des contributions directes de l'Etat. Je compte, dès le budget pour 1986, faire la réserve nécessaire pour contribuer partiellement au lancement des actions qui s'imposeront. Nous devrions ainsi faire face aux besoins. On me demande parfois : « Comment pouvez-vous imaginer pouvoir rivaliser avec les Américains qui ont prévu 26 milliards de dollars pour leur projet I. D. S. ? » Mais ces 26 milliards de dollars ne sont pas là, tout prêts, dans un tiroir ! Ils sont répartis sur plusieurs années. Et pour l'année qui vient, cette somme se réduirait, selon le souhait du président Reagan, à 3 ou 4 milliards, et le Congrès n'a accordé que la moitié. C'est beaucoup certes, mais ce n'est pas un déluge qui nous entraînera dans son courant.

Voilà les quelques réponses que je voulais apporter au sujet du financement.

Vous m'avez aussi interrogé sur l'édition scientifique française. C'est vrai, elle pourrait être en meilleure santé et avoir un meilleur rendement. Elle est dispersée. Cette affaire m'inté-

resse personnellement. J'examine en ce moment divers moyens pour rationaliser les structures et pour fournir, au moins pour la distribution des documents plus encore que pour leur production, un effort que nous intensifierons en utilisant les compétences des attachés de nos différentes ambassades à l'étranger.

Vous m'avez interrogé sur les personnels à mi-temps des grands établissements, tel le C. N. R. S., qui s'inquiètent, à juste titre d'ailleurs, de leur intégration parce que le nouveau statut n'a pas exactement prévu leur cas.

J'ai reçu les représentants de ces personnels. Je leur ai assuré que, grâce aux créations d'emplois que nous devrions obtenir si ce projet de loi est adopté, je pourrai retenir sur ces contingents un nombre raisonnable de postes nouveaux sans obérer leur véritable destination qui est d'amener des cerveaux frais, de nouveaux chercheurs jeunes, dans la recherche. Le temps nécessaire pour réserver ces emplois ne devrait pas dépasser trois ans. J'espère vous avoir rassuré à ce propos.

Quant aux postes d'accueil prévus dans le projet de loi, ils ne sont absolument pas destinés à constituer une sorte de « vivier » de postes précaires. Ils sont essentiellement réservés à des collègues étrangers qui veulent venir travailler chez nous pendant un certain temps et peut-être même définitivement.

Vous m'avez aussi interrogé sur les réseaux de bibliothèques. Ma réponse sera double.

D'abord, l'accord est désormais acquis sur le procédé d'établissement et sur le contenu de ces réseaux.

Ensuite nous installons à Nancy une bibliothèque de prêts intensifs.

Monsieur Tavernier, vous souhaitez que les sciences humaines et sociales connaissent un développement au moins comparable à celui des autres secteurs de la science. Je reconnais que nous n'y avons peut-être pas assez insisté dans le rapport annexe. Je suis prêt à vous proposer, au nom du Gouvernement, un amendement pour marquer vraiment cette tendance.

Vous souhaitez aussi que les recherches soient développées dans le domaine agro-alimentaire. C'est aussi mon souci. Vous savez sans doute que le ministre de l'agriculture et moi-même sommes convenus de lancer un programme mixte, commun aux deux ministères, pour donner une impulsion plus spécifique.

Vous m'avez demandé comment le crédit d'impôt pourra être accordé aux entreprises qui se créent. Nous vous proposerons un amendement pour clarifier ce point.

Monsieur Noir, je ne répondrai pas à votre intervention sur un ton polémique; c'est un genre dans lequel je ne suis pas très bon. (Sourires.) Je répondrai donc très calmement aux questions que vous avez bien voulu me poser.

Vous m'avez posé la question suivante : « Lorsque vous assistez à un tir de fusée, pensez-vous au général de Gaulle et à M. Debré ? » Mais bien sûr, je pense au général de Gaulle et à M. Debré ! C'est d'ailleurs pour moi un plaisir de rendre ce soir hommage à M. Debré. Quand j'examine l'évolution des crédits affectés à la recherche dans notre pays, je constate que, entre 1959 et 1968, ils ont connu une croissance extraordinaire, passant de 1,15 à 2,16 p. 100 du produit intérieur brut, et ce grâce au général de Gaulle et à des hommes, comme M. Debré, qui avaient et ont toujours une conviction profonde : l'importance du « phénomène recherche » dans notre pays. Ensuite, et je le regrette, entre 1968 et 1979, ils sont tombés de 2,16 à 1,81 p. 100 du P. I. B. Cette chute a été désastreuse même si, entre 1979 et 1981, ils ont plafonné entre 1,81 et 1,85 p. 100. Depuis 1981, ils ont remonté à 2,25 p. 100. Ce que nous avons fait entre 1981 et 1985 peut donc être mis en parallèle avec ce qui avait été fait entre 1959 et 1968. C'est ce rétablissement que nous voudrions pouvoir continuer avec fermeté.

Vous me demandez, monsieur Noir, quelles ont été les sultes données à la réunion des ministres de la science, qui s'est tenue en septembre dernier et au cours de laquelle ils ont décidé de mettre en place des réseaux européens de recherche.

Je vous répondrai qu'elles ont été nombreuses depuis septembre 1984. Ce qui m'embarrasse maintenant c'est le nombre trop élevé de propositions de bonne qualité car on ne peut pas se disperser. C'est pourquoi la fondation européenne de la science, que j'avais le plaisir et l'honneur de présider jusqu'à mon accession à ce poste, travaille sur les indications que lui donne le Gouvernement pour essayer de les réduire à une vingtaine de telle sorte que cette initiative puisse démarrer vite.

Vous m'avez aussi interrogé sur un projet d'usine robotisée que vous estimez à 400 millions de francs et que vous attribuez à une invention française et qui aurait été « parachutée ». Non, ce n'est pas un parachutage français ; c'est un projet allemand approuvé par trois ou quatre pays, au nom desquels les Allemands nous ont demandé si nous voulions nous associer à l'étude de faisabilité. Les choses sont donc tout à fait claires.

En ce qui concerne les choix et les ambitions, je peux vous dire, par exemple — répondant ainsi en partie à une question que m'a posée M. Debré — que la réunion, que nous avons eue à Rome au début de cette année à propos des programmes spatiaux, a montré que, de tous les pays d'Europe, la France était de loin le plus ambitieux en ce domaine. Mais je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

Tels sont, monsieur Noir, les points sur lesquels je souhaitais vous donner quelques indications.

Monsieur Chapuis, vous avez eu l'amabilité de reprendre, pour les resituer, certain propos de M. Noir qui concernent le ministre de la recherche et de la technologie. Je vous en remercie.

Vous avez souhaité qu'une procédure d'audit soit mise en place pour les grands organismes. C'est une très bonne idée et je suis prêt à proposer ou à accepter un amendement dans ce sens.

Vous vous êtes intéressé aux travaux tournés vers la coopération avec les pays en voie de développement. C'est une affaire très importante. La France a toujours eu un rôle majeur pour les mettre à même de trouver une technologie adaptée à leurs besoins. Nous avons, à cet effet, réformé certains organismes. Nous avons créé le Cirad. Nous avons donné une nouvelle allure à l'O. R. S. T. O. M. Nous avons essayé de faire en sorte que les différents organismes qui, en France, s'occupent de relations technologiques avec les pays en voie de développement s'entendent entre eux et présentent un raisonnement commun — je ne dis pas des actions communes, car ils ont chacun leur spécificités — de telle sorte que l'on n'assiste pas dans ces pays à une espèce de concurrence inutilement acide entre ces organismes qui tous représentent la nation française. Je crois que nous sommes sur la bonne voie. A Montpellier, par exemple, nous avons fait en sorte que ces différents organismes s'installent sur le même campus et travaillent en bon accord les uns avec les autres.

M. Birraux m'a posé un bon nombre de questions. Il s'intéresse notamment, et je le comprends bien, à la promotion du français comme langue scientifique.

Vous souhaitez, monsieur Birraux, que les étrangers puissent publier dans leur langue dans nos grands périodiques scientifiques. C'est tout à fait admis. Ce qui me chagrinerait, monsieur le député, ce n'est pas que les étrangers fassent cela, au contraire, je suis très heureux de voir qu'un collègue anglais ou américain publie en anglais dans *Le Journal de physique*, par exemple, mais ce qui m'ennuie plus, c'est que beaucoup trop d'auteurs français publient en anglais dans ce même journal.

M. Pierre-Bernard Cousté. C'est le problème !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. C'est cela le drame.

M. Michel Debré et M. Michel Noir. Bien sûr !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. C'est vraiment une question difficile. Je pense que vous partagerez mon point de vue : selon moi, la promotion du français scientifique et technique va de pair avec notre rayonnement scientifique et technique. On parle français autour des grands objets français à l'étranger, autour d'Ariane, autour d'un groupe scientifique français de grand rayonnement. Donc, le maintien et la diffusion de la langue française sont évidemment inséparables dans le secteur dont j'ai la charge de la qualité. Je nos recherches et de la diffusion de nos produits les plus performants, et c'est cela qu'il faut faire. Il faut être fort techniquement, il faut être fort économiquement — les deux choses sont liées — et notre langue persistera et, si possible, pourra se développer là où nous souhaitons l'entendre parler.

Il faut, me dites-vous, aider plus spécifiquement les organismes qui font des efforts de décloisonnement et de mobilité. Je crois avoir, au moins partiellement, répondu déjà à cette question en présentant ce projet puisque je vous ai expliqué que les postes créés seraient attribués en plus grand nombre à ces organismes.

Vous regrettez que de 1982 à 1985, les créations de postes aient été inférieures aux prévisions. Je m'étonne un peu, non pas que vous le regrettiez parce que, moi aussi, je le regrette, mais parce que vous avez déposé un amendement qui tend à supprimer les créations de postes.

M. Claude Birraux. Pas du tout ! Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Birraux, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Claude Birraux. Au moment où j'ai déposé mon amendement, je ne comprenais pas les chiffres qui étaient fournis sur les quinze ans et c'était un moyen d'obtenir des explications. Vous les avez données tout à l'heure et je retirerai, bien sûr, mon amendement.

M. Philippe Bassinet, rapporteur. Je vous avais déjà donné ces explications en commission, monsieur Birraux !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Vous avez l'impression, avez-vous dit, monsieur Birraux, que le Gouvernement n'aime pas l'Université, qui serait très peu citée dans le projet. Je crois qu'il y a un malentendu parce que le Gouvernement, par ma voix, aime l'Université. Je suis universitaire et même, par dérogation, je continue à donner des cours. L'Université, c'est donc une partie de mon âme, une partie de mon cœur et je ne peux l'oublier. Nous lui avons réservé une bonne place. On n'a pratiquement pas cité dans le projet le C. N. R. S., l'I. N. R. A., l'I. N. S. E. R. M. mais on a cité l'Université. Cela montre bien que nous avons voulu faire de l'Université une priorité, laquelle est affirmée par un paragraphe de l'article 2.

Vous avez rappelé aussi une conversation que vous avez eue avec mon ami Paul Germain, qui vous a déclaré que la recherche était peut-être un peu trop administrée. La recherche représente maintenant 100 milliards de francs : on ne peut pas gérer une telle somme sans administration. Je retiens de votre intervention que ce serait une grave erreur que de suradministrer la recherche mais que toutefois un minimum d'administration est nécessaire pour gérer cet argent qui est, pour une partie importante, celui de l'Etat.

M. Lajoinie nous a parlé, en particulier, de la culture scientifique et technique et de son nécessaire développement, avec des dimensions régionales. J'en suis tout à fait d'accord. J'ai présenté au Gouvernement une communication sur la culture scientifique et technique, une autre sur la dimension régionale pour les affaires de recherche. C'est effectivement une voie à suivre et une tendance à encourager.

M. Lajoinie souhaite qu'aucune passerelle ne soit jetée entre le programme Euréka et le programme américain I. D. S.

Alors, là, une confusion peut évidemment s'établir. On me demande pourquoi les sujets d'Euréka s'apparentent à ceux de l'I. D. S. La raison en est simple. Si vous voulez faire un atelier technologique moderne, si vous voulez avoir de l'informatique moderne, il faut développer un certain nombre de technologies, savoir faire des composants ou des machines à calculer dotées de nouvelles architectures. Et si vous voulez faire un système de défense qui soit efficace, il faut savoir faire des lasers, de l'informatique avec des composants, etc. Finalement, les mêmes défis technologiques sont posés aux civils et aux militaires. La différence fondamentale, c'est que les Américains sont arrivés avec un programme américain militaire et que nous, en Europe, nous avons mobilisé nos partenaires sur un programme européen civil.

Que l'on parle de lasers, d'informatique et de puces électroniques dans les deux, cela est évident, mais cela ne change rien à la différence essentielle entre les conceptions de départ.

M. Pierre-Bernard Cousté. Il en est de même dans le secteur nucléaire !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Vous avez bien voulu, monsieur Debré, présenter un certain nombre de remarques. Vous avez abordé la question de la langue française. Je crois avoir répondu à l'instant à M. Birraux sur ce sujet. Vous avez dit très justement que l'administration ne doit être qu'un moyen. Croyez bien que mon souci essentiel est de ne pas mettre dans l'administration de la recherche le bon argent nécessaire aux chercheurs. Nous maintiendrons, et si possible reprendrons, l'administration pour qu'elle soit efficace mais sûrement pas pléthorique.

Vous avez regretté que ce texte ne s'intéresse qu'au passage possible des chercheurs privés vers le public sans faire mention du passage des chercheurs publics vers le privé. Si nous n'avons pas proposé dans cette loi de paragraphe sur ce sujet, c'est que la loi de 1982 prévoit déjà les dispositions statutaires pour les chercheurs publics qui veulent aller dans le privé. Ce statut institue en effet une espèce de parachute que les chercheurs du secteur public peuvent garder un bon temps sur leur dos lorsqu'ils veulent faire une incursion dans le privé. Ils gardent ce parachute et ils peuvent, si l'expérience est malheureuse ou ne leur convient pas, revenir vers le public sans avoir complètement cassé leur carrière. Si cette réciprocité n'est pas prévue dans le présent texte, c'est qu'elle avait été inscrite dans la loi précédente.

Vous avez insisté, et je vous en remercie, sur la nécessité absolue de maintenir une recherche fondamentale de très haut niveau et d'avoir, comme vous le dites, de très bons savants. Le mot n'a pas du tout vieilli : nous avons besoin de savants.

Vous avez parlé des crédits de recherche des autres ministères. Je voudrais être très clair. L'enveloppe « recherche », telle qu'elle est conçue actuellement, fait que les crédits affectés par exemple à l'INSERM, à l'I. N. R. A., à l'I. N. R. I. A. passent par mon ministère. Les crédits des autres ministères se limitent, mais c'est important, aux crédits de la défense, à ceux du budget annexe des P. T. T. et à quelques crédits de l'éducation nationale. Pour ces crédits-là, il faut veiller à ce que la progression aille du même ordre que celle que nous prévoyons pour le grand ensemble de crédits géré par le ministère de la recherche et de la technologie.

Je suis content, monsieur le député, que vous ayez évoqué la recherche spatiale et, plus spécifiquement, le programme Hermès.

Vous me demandez si la France, dans le cas où aucun pays ne voudrait se joindre à elle, réaliserait ce programme seule. Je vous réponds par l'affirmative. La France doit le faire.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Je peux d'ailleurs ajouter — à la suite des conversations toutes récentes que j'ai eues avec mes collègues allemands — que vers ce programme Hermès, maintenant que nous avons affirmé, nous Français, que c'était une nécessité absolue pour l'Europe, les autres pays viennent progressivement ; voici que les Allemands nous disent que finalement, ils ne seraient pas tellement fâchés d'avoir une part constante ; les Italiens, les Belges et les Suédois tiennent le même langage. La fermeté que nous avons montrée lors de la réunion européenne de février a payé. Je ne dirais pas que je suis prêt à me faire tuer pour Hermès, car il ne faut pas exagérer (*Sourires*), mais je m'accroche à cette idée que lorsqu'un programme est absolument indispensable, il faut donner la preuve que, si l'on est seul à le faire, on le fera quand même.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Sur ce point-là, vous voyez que ma détermination est totale.

Vous souhaitez enfin que nous remettons la France au premier rang des puissances scientifiques. C'est bien ce que nous voulons faire en nous donnant comme objectif d'atteindre le pourcentage de 3 p. 100 tout au début des années 1990. Si nous réussissons, et nous devons tout faire pour qu'il en soit ainsi, nous serons effectivement au premier rang avec les meilleurs.

Vous avez évoqué l'article 3 sous l'angle du caractère national de la recherche et de ses liens avec l'Europe, et je crois que vous nous avez déposé un amendement à ce propos. Je suis tout à fait prêt à rechercher avec vous une meilleure rédaction, de l'article 3, en partant de votre proposition mais je préférerais faire suivre cette proposition d'un paragraphe descriptif car un seul paragraphe pour cette affaire me paraîtrait un peu court.

Monsieur Vennin, vous estimez que la mécanique est délaissée dans notre pays. Vous avez pris, du côté des applications, l'exemple de la machine-outil. C'est une affaire que je connais assez bien. En effet, j'étais aussi, naguère, c'est-à-dire jusqu'à l'année dernière, président du comité académique des applications de la science, qui est attaché à l'Académie des sciences. L'une des premières questions que j'ai mises en délibéré devant ce comité a été celle de la mécanique, pour la bonne raison que l'Académie des sciences avait produit un rapport important à son propos. La mécanique est-elle délaissée ? Non ! Peut-être

l'était-elle, mais nous venons de la relancer. Nous avons demandé au C. N. R. S. — qui a bien joué le jeu — d'engager de nouvelles actions en mécanique, et du côté du fonds de la recherche et de la technologie. L'action en faveur de la mécanique me paraît bien appréciée des industriels.

Quant à la machine-outil, voilà un sujet particulièrement important. Il est vrai que la France ne fait pas très bonne figure dans ce domaine.

Il me paraît extrêmement difficile de prévoir qu'on pourra refaire surface sur l'ensemble du thème de la machine-outil. La solution est de repartir du bon pied pour les aspects les plus modernes : je pense, par exemple, au laser industriel, qui est l'un des éléments de ce qu'on appelle aujourd'hui la productique.

Vous m'avez parlé des pratiques allemandes qui assurent une meilleure connexion entre l'industrie et les activités de recherche publique. Vous avez bien voulu rappeler le système des contrats CIFRE en disant qu'ils étaient satisfaisants. Je pense que, dans un premier temps, nous pourrions essayer de pousser cette formule française, puisqu'elle paraît donner satisfaction, avant de chercher d'autres moyens. Pour l'instant, mieux vaut rassembler nos efforts sur ce système-là.

Vous avez insisté aussi sur l'enseignement technique et la formation des ingénieurs. Voilà encore un problème important. Ce n'est pas à moi de vous faire des propositions, puisque cela dépend du secrétaire d'Etat placé auprès du ministre de l'éducation nationale. Mais je peux vous dire, et ce n'est un secret pour personne, que pour l'instant, nous ne formons pas assez d'ingénieurs en France dans bon nombre de branches. Beaucoup d'industriels me disent qu'ils engageraient volontiers plus d'ingénieurs de recherche si les écoles et les universités les leur fournissaient. Par contre, on continue à former dans les universités, voire dans les écoles, des jeunes gens dans des branches où l'embauche est moindre. Nous avons une régulation à faire de ce côté, et je sais que mes collègues, spécialisés dans ces questions au Gouvernement, y pensent et qu'ils vous feront des propositions.

S'agissant des centres techniques professionnels, on en parle dans chaque loi de finances. Ils posent indéniablement un problème. On a l'impression que certains d'entre eux ont une espèce de rente de situation. C'est pourquoi je me suis fait un devoir de leur rendre visite. Je n'ai pas encore visité tous ces établissements, mais j'ai vu l'un des plus importants et je me suis aperçu qu'on y faisait de très bonnes choses. Je sais bien que quand je vais dans un tel centre, on me montre ce qu'il y a de mieux. Néanmoins, je le répète, dans tous ceux que j'ai visités, j'ai constaté qu'on faisait d'excellentes choses. Vous ne dites pas d'ailleurs qu'ils sont mauvais, mais vous préconisez de les valoriser. Vous avez raison, et il faudrait une réflexion sur ce point avec les professionnels. Mon objectif est de poursuivre mon tour des centres techniques professionnels et ensuite d'essayer d'améliorer leur fonctionnement dans le sens que vous souhaitez.

Je m'adresse maintenant à M. Lucien Richard qui a évoqué le couplage des laboratoires publics et des entreprises. Je peux dire à ce propos que depuis trois ans, les organismes de recherche ont fait un effort considérable pour avoir un meilleur couplage avec les industries. Je sais que le C. N. R. S. a passé un grand nombre de contrats avec des industries, soit des contrats-cadres, soit des contrats particuliers sur tel ou tel problème de recherche. Bien sûr, il ne faut pas que ces contrats-cadres restent des cadres vides, c'est le point principal. Mais nous tenons à ce que dans ces cadres-là soient effectivement effectuées des recherches communes, et nous surveillons cela de très près. Nous constatons aussi que le C. N. R. S. a créé avec d'autres organismes de recherche des laboratoires communs. Cette initiative est excellente.

M. Lucien Richard a souhaité que le parc d'ordinateurs dont disposent nos chercheurs soit complété. Je crois avoir dit dans mon exposé liminaire que nous avions demandé cette année à tous les organismes de consentir un effort particulier dans ce secteur. Nous réserverons tout spécialement des crédits à cet effet dans les budgets des années à venir.

Monsieur Royer, vous avez traité plus spécialement de trois articles du projet de loi et évoqué notamment la question du passage des chercheurs du secteur public vers le secteur privé — je me suis déjà expliqué sur ce point — et vous avez à cette occasion rappelé que les chercheurs de Tours, dont je suis heureux de saluer ici l'action, ont efficacement travaillé

à la mise au point des échographes que nos deux compatriotes qui ont participé à des vols spatiaux ont emportés avec eux et qui, la semaine dernière encore, ont donné totale satisfaction.

Vous souhaitez voir ajouter à l'article 2 une disposition qui insiste sur le soutien aux relations entre l'industrie et l'Université. Il me paraît difficile de faire figurer une indication de ce genre dans le texte même de la loi, mais si cela peut vous donner satisfaction, je serais d'accord pour introduire un passage particulièrement vigoureux à ce propos dans le rapport annexé.

Par ailleurs, vous souhaitez que, lorsque les régions font un effort soutenu, l'Etat en tienne compte pour accroître un peu son propre effort. Là aussi, je suis d'accord. Il est sans doute difficile de donner dans le texte même de la loi des précisions chiffrées, mais je suis tout prêt à insérer un paragraphe à ce sujet dans le rapport annexé et je vous proposerai une rédaction dans ce sens.

Monsieur Monergne, vous m'avez parlé de l'informatique et des informaticiens. Vous avez lu avec attention, ce dont je suis heureux, les différents rapports qui ont été établis récemment sur ce thème. Vous savez donc que j'ai pris depuis quelques mois un soin tout particulier à essayer de redonner une nouvelle vigueur à la filière électronique, en particulier dans ses aspects informatiques.

Vous m'avez également interrogé sur les achats à des constructeurs français de matériel électronique destiné à la recherche.

Bien sûr, la règle de base pour nos laboratoires est d'acheter le plus possible français. C'est clair. Nos industriels font un effort pour construire du bon matériel. Il faut donc les encourager en passant des marchés avec eux chaque fois que c'est possible.

Il reste que pour certaines recherches le marché français n'est pas encore en mesure de fournir les ordinateurs nécessaires, parce que si nos constructeurs ont diversifié leurs produits, ils ne l'ont pas fait tous azimuts. Des exceptions à la règle que j'énonçais à l'instant existent donc et continueront d'exister.

Cela dit, il faut se garder des effets de mode. Par exemple, ce n'est pas parce qu'un chercheur apprécie, à juste titre, tel ou tel appareil américain que tout le monde autour de lui doit vouloir le même ! Il faut être très strict dans les choix, en s'efforçant de répondre à la double nécessité de défendre notre marché national, d'une part, et notre recherche, d'autre part, c'est-à-dire de permettre aux chercheurs de disposer des meilleurs outils. De ce point de vue, les premiers programmes du projet Euréka nous mettront dans une bien meilleure position dans un petit nombre d'années.

Vous insistez par ailleurs sur la nécessité que les pôles de recherche soient au-dessus de la taille critique et vous soulignez la difficulté d'établir des relations entre les grands organismes de recherche et les petites et moyennes entreprises. Le problème est difficile, et sa solution est importante ; c'est pourquoi nous avons demandé à nos délégués régionaux à la recherche et à la technologie, qui agissent sur le terrain, d'y être particulièrement attentifs.

Monsieur Cousté, vous m'avez, pour votre part, parlé du médicament, et, en particulier, vous vous êtes interrogé sur la durée de la protection. Je suis d'accord avec vous sur ce point. La pharmacie, en effet, est un cas particulier. Le fait que la protection ne soit que de vingt ans pose un problème évident, car dans ce domaine, quand on a déposé le brevet, le processus est loin d'être achevé et il peut s'écouler encore de huit à dix ans avant que la molécule, par exemple, qui fait l'objet du brevet soit mise sur le marché sous forme de gélules ou de comprimés. Il ne reste plus alors que dix ans ou douze ans de protection.

A coup sûr, il y a quelque chose à faire dans ce domaine. Soyez assuré que je m'en préoccupe, et je compte bien rechercher une solution, peut-être pas uniquement française. Il faut étudier la question avec nos partenaires, en particulier européens.

Vous avez également traité des recherches sur le médicament et rendu à l'Institut Mérieux un hommage auquel je suis heureux de m'associer. Le programme de recherches biotechnologiques que nous avons mis en œuvre il y a trois ans a sérieusement aidé un bon nombre d'industriels de ce secteur.

Mais le point essentiel de votre intervention, c'est le prix des médicaments.

M. Pierre-Bernard Cousté. Absolument.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. En qualité de ministre de la recherche, je peux vous assurer que les hausses de prix, que vous trouvez très modestes, qui ont été acceptées depuis 1962 ont tenu compte de l'effort de recherche, et mon ministère insiste pour qu'un mécanisme permette de prendre en considération les dépenses de recherche dans la détermination des hausses de prix.

Les décisions dans ce domaine ne dépendent pas de moi, mais je ferai part de vos observations à mon collègue M. le ministre des finances.

Monsieur Le Baill, vous vous êtes intéressé à la recherche dans le domaine de la santé. C'est un domaine extrêmement important. L'I.N.S.E.R.M. — l'Institut national de la santé et de la recherche médicale — a fait l'objet d'un traitement particulièrement favorable dans les budgets des trois dernières années, et nous avons l'intention de continuer à soigner particulièrement la recherche médicale.

L'I.N.S.E.R.M. n'est d'ailleurs pas le seul organisme qui s'intéresse aux problèmes de santé. Le C.N.R.S. a aussi une activité importante dans ce domaine, de même que d'autres organismes comme l'I.N.R.A. — l'Institut national de recherche agronomique — pour ce qui concerne plus spécialement l'aspect alimentation-nutrition.

Vous avez également évoqué les programmes communautaires. En ce qui concerne le synchrotron, l'information que vous donnez est quelque peu dépassée, et je m'empresse de la corriger — peut-être aurais-je dû le faire publiquement plus tôt. Il n'y a plus désormais trois sites en concurrence pour accueillir cette machine. Les Italiens et les Danois ont renoncé à ceux qu'ils avaient proposés, et Grenoble est maintenant universellement acceptée par nos partenaires européens.

J'ajoute que le financement est pratiquement assuré. En effet, si l'on additionne les participations française, allemande et maintenant italienne, on arrive à 80 p. 100 du coût total.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réponses que je souhaitais apporter à vos questions. Peut-être ai-je été parfois incomplet. J'espère ne pas avoir oublié d'interventions importantes et je souhaite vous avoir apporté quelques éléments de satisfaction. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

— 5 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux valeurs mobilières.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2861, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Bruno Vennin un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture et nouvelle lecture, relatif à certaines activités d'économie sociale (n° 2832).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2857 et distribué.

J'ai reçu de M. Guy Malandain un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, modifié par le Sénat en troisième et nouvelle lecture, relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (n° 2838).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2858 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Besson un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (n° 2800) et sur la proposition de loi de M. Dominique Frelaut et plusieurs de ses collègues, modifiant la dotation globale de fonctionnement (n° 2781).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2859 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Le Gars un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi portant réforme du code de la mutualité.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2860 et distribué.

— 7 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat, en troisième et nouvelle lecture relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2862, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 8 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI REJETES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi, rejeté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité.

Le texte du projet de loi rejeté sera imprimé sous le numéro 2863, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 adopté par l'Assemblée nationale en deuxième et nouvelle lecture et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en deuxième et nouvelle lecture par le Sénat au cours de sa séance du 27 juin 1985.

Le texte du projet de loi rejeté sera imprimé sous le numéro 2864, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

— 9 —

DEPOT D'UN RAPPORT SUR LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES 1984-1988

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 3 de la loi n° 83-606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988, un rapport sur l'exécution et la réévaluation de cette loi.

Le rapport sera distribué.

— 10 —

DEPOT D'UN RAPPORT SUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN 1984

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 22, alinéa 3 de la loi n° 80-1102 complétant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements, un rapport sur la dotation globale de fonctionnement en 1984.

Le rapport sera distribué.

— 11 —

DEPOT D'UN RAPPORT SUR LE BILAN DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 22, alinéa 2, de la loi n° 80-1102 complétant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements, un rapport intitulé « Bilan de la dotation globale de fonctionnement et orientations pour une réforme ».

Le rapport sera distribué.

— 12 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 28 juin 1985 à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat.

Question n° 881. — M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur les faits suivants : de nombreux travailleurs du Valenciennois, comme dans tout le pays, ont été victimes, pour le calcul de leur indemnité de licenciement, de l'application rigoureuse d'un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 9 mai 1983. L'indemnité légale de licenciement devait être déterminée à partir des salaires nets, selon cet arrêt. En date du 6 mars 1984, le ministre a considéré que cet arrêt pouvait s'interpréter comme réglant un simple cas d'espèce n'ayant pas valeur d'un arrêt de principe formant jurisprudence. Malheureusement, cette interprétation n'a pas été retenue par les syndicats chargés du règlement des indemnités. C'est pourquoi les termes de l'article L. 122-9 du code du travail ont été modifiés par la loi du 9 juillet 1984. Celle-ci précise dorénavant : « Rémunération brute dont il bénéficie antérieurement à la rupture du contrat de travail ». Toutefois, durant la période litigieuse, des travailleurs ont été lésés dans le calcul de leur indemnité. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour faire régulariser cette situation injuste et pour que les salariés concernés puissent bénéficier d'un rappel.

Question n° 887. — M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur les effets pervers que risque d'entraîner l'application de la circulaire n° 20 du 2 avril 1985 qui exclut les curatelles du financement de la tutelle. En effet dans le cas d'une suppression des curatelles d'Etat, le risque est grand de voir ces curatelles transformées en tutelles, ce qui entraînerait une perte d'autonomie préjudiciable aux intéressés. Il lui rappelle que la curatelle n'est pas un simple mandat judiciaire, mais une charge publique. La curatelle respecte le souci d'individualisation des mesures. Elle tient compte de l'état de santé du majeur. Elle constitue une mesure de protection de l'individu et de sa famille. De plus, le majeur est associé à la gestion de ses intérêts et de son patrimoine. Enfin, le majeur garde son droit de vote. Toutes ces raisons montrent qu'il est important que le système des curatelles soit maintenu et que leur financement par l'Etat puisse continuer d'être assuré quand il y a carence des ressources ou carence de la famille. Il lui fait observer que la suppression des curatelles d'Etat, qui entraînerait dans la plupart des cas leur transformation en tutelle, ne se traduirait par aucune économie pour la collectivité. En revanche, elle serait très préjudiciable aux intéressés pour les raisons qui viennent d'être évoquées. En conséquence, il lui demande si elle n'entend pas prendre des dispositions afin que les curatelles d'Etat soient maintenues. Plus largement, et en toute hypothèse, il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour que soit garanti le maximum d'autonomie possible des majeurs protégés.

Question n° 884. — M. Jean-Claude Dessin appelle l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des membres des familles des résidents étrangers qui, bien qu'arrivés en France avant la publication du décret du 4 décembre 1984 modifiant les conditions d'entrée et de séjour, n'avaient pu faire régulariser leur situation à cette date. Il s'agit de familles, conjoints et enfants, qui, au nom de leur droit au regroupement

familial, sont venues rejoindre, au cours des années passées, un travailleur étranger, en situation régulière. Or, les difficultés pour obtenir un logement ont retardé, dans certains cas, la conclusion d'un dossier de demande d'admission au séjour, parfois au-delà du 7 décembre 1984, date de forclusion que les intéressés ignoraient et n'avaient, bien sûr, pas pu prévoir au départ. Ces familles se voient, aujourd'hui, invitées à quitter la France, au motif qu'elles n'ont pas subi, dans leur pays d'origine, avant leur départ, l'examen médical prévu par le décret n° 84-1080 du 4 décembre 1984 (art. premier, al. 5). Plusieurs cas m'ont ainsi été signalés dans le département de la Somme. En conséquence, il lui demande de bien vouloir accorder à ces familles, d'ailleurs peu nombreuses, la possibilité de suivre la procédure antérieure à la publication du décret du 4 décembre 1984, c'est-à-dire d'accomplir en France même les diverses formalités nécessaires à la régularisation de leur situation.

Question n° 886. — M. Joseph Pinard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur le fait que les matières destinées à l'alimentation du bétail représentent le troisième poste du déficit de notre balance commerciale (4,2 milliards de francs en 1979, 8,2 milliards de francs en 1983). Au moment où la C.E.E. a recours aux quotas laitiers, il lui demande quels efforts sont entrepris au plan national et européen afin de faire jouer la préférence communautaire en matière d'alimentation du bétail, avec l'objectif de développer, notamment en France, des productions permettant des reconversions qui libéreraient des quotas au profit des régions où climat et relief ne permettent pas l'alternative à la production laitière ?

Question n° 878. — Mme Colette Goeuriot appelle l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur la situation de l'emploi dans le bassin de Villerupt. Cette ville et sa région sont véritablement sinistrées par les « restructurations » industrielles qui se poursuivent. Ainsi, Unimetal s'apprête à arrêter la dernière unité sidérurgique fabriquant du matériel de voie. Dès le 1^{er} juillet, la société des laminiers de Villerupt devrait voir son effectif passer de 370 personnes à 86, en attendant une fermeture totale. En revanche, l'implantation d'activités nouvelles, notamment une usine d'aluminium, devant intervenir en juillet, est reportée à la fin de l'année. Elle lui demande quelles dispositions elle compte prendre, en concertation avec les représentants des salariés et des élus de cette ville, pour mettre au point une politique industrielle permettant de sauvegarder le potentiel industriel et d'emplois de cette région.

Question n° 877. — M. Philippe Séguin attire l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur les graves menaces qui pèsent sur le niveau de l'emploi dans la vallée de la moyenne Moselle comme dans l'ensemble du département des Vosges, déjà durement éprouvés par la crise économique. A l'heure même où de nouvelles restructurations doivent entraîner des suppressions de postes dans les établissements Boussac, les craintes les plus vives s'expriment au sujet de l'avenir de deux sociétés, la société nouvelle Paul Perrin de Nomexy et la société Vincey-Bourget de Vincey. Il la prie de bien vouloir lui faire le point sur les initiatives déjà prises ou envisagées par les pouvoirs publics afin de sauver la capacité d'emplois concernés.

Question n° 885. — M. Paul Dhaille attire l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur le cas de la société Ashland Chemical France. Le Conseil d'Etat vient de casser la décision prise il y a un an par le Gouvernement visant à interdire le projet de rachat de la société Ashland Chemical France, dont l'usine se situe sur la zone industrielle de Lillebonne, par le groupe Cabot puisqu'il avait pour conséquence de mettre sur pied une concentration industrielle très supérieure à 50 p. 100. En effet, les fabricants de pneus auraient été dépendants de ce groupe dans les proportions suivantes : Firestone, 75 p. 100 ; Michelin, 70 p. 100 ; Kléber, 75 p. 100 ; Dunlop, 75 p. 100 ; Fabricants d'automobiles : 70 p. 100 pour Renault, 80 p. 100 pour Citroën, soit en moyenne de l'ordre de 60 p. 100 à 85 p. 100. Ceci est d'autant plus regrettable que cette décision du Conseil d'Etat élimine définitivement un autre projet industriel qui eût été fort intéressant pour la Seine-Maritime et la France. En effet, une autre société s'était également portée acquéreur d'Ashland Chemical France et non seulement s'était engagée à développer sur place la production de Port-Jérôme par un investissement de 150 millions de francs mais avait décidé également de construire à Port-Jérôme une usine de catalyseurs destinée à la production des pots d'échappement catalytiques, si nécessaire à l'industrie française de l'automobile. Cet investissement également de l'ordre de 150 à 200 millions de francs était également créateur d'emplois. Il demande donc au Gouvernement quelle est sa position dans cette affaire.

Question n° 882. — M. André Delehedde attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre, sur la situation des anciens combattants en Afrique du Nord qui, plus de vingt-trois ans après la fin de la guerre d'Algérie, ne sont toujours pas traités sur un pied d'égalité avec les combattants des conflits antérieurs (pension à titre guerre, campagne double, etc.). Il lui demande s'il envisage de réunir rapidement, comme le souhaitent les intéressés, une commission tripartite comprenant des représentants du Gouvernement, du Parlement et des associations, chargée d'étudier les modalités d'application des mesures qui restent à prendre en faveur des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Question n° 880. — M. Emmanuel Hamel rappelle à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation la question écrite n° 70 616 par laquelle il avait déjà appelé son attention sur le phénomène météorologique exceptionnel s'étant abattu le 6 juin sur le territoire des communes de Soucieu-en-Jarrest, Messimy, Brindas et Craponne, y causant de très graves dégâts : maisons détruites, arbres arrachés, toitures envolées, entreprises et fermes sinistrées, caravanes soulevées par dessus les toits, cultures détruites, maisons devenues inhabitables. Le sous-préfet de l'Ouest lyonnais, le président du conseil général, le sénateur-maire de Lyon et plusieurs de ses collègues, la presse locale et régionale ont constaté l'ampleur du sinistre, son caractère exceptionnel, imprévisible. Aussi est-ce avec stupéfaction que les familles sinistrées, les services de la préfecture, le conseiller général, les maires, les conseillers municipaux, la population de l'Ouest lyonnais et les milliers de curieux venus de tout le département voir la région sinistrée ont appris que la commission interministérielle ayant mission de reconnaître les catastrophes naturelles, en application de la loi du 1^{er} juillet 1982, n'avait pas, en sa séance du 19 juin, fait droit à la requête présentée par les maires de Messimy et Brindas en vue d'obtenir pour les sinistrés le bénéfice des mesures consécutives à la reconnaissance d'une catastrophe naturelle. Aussi lui demande-t-il s'il va, étant mieux informé, prendre les dispositions nécessaires au réexamen de cette catastrophe naturelle et de ses conséquences pour que les sinistrés aient droit aux mesures de solidarité et aux concours financiers prévus par la loi du 11 juillet 1982 pour les victimes des catastrophes naturelles.

Question n° 879. — Sachant que la défense civile est l'une des composantes de la défense nationale, Mme Florence d'Harcourt demande à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation ce qu'il compte faire pour pallier les insuffisances notoires de notre défense civile. Sachant que les dispositions en vigueur ne sont appliquées que d'une manière partielle, que la complexité de l'organisation de la défense civile en France fait douter de son efficacité, que la coordination politique et administrative est à peu près nulle, que les personnels sont insuffisamment formés et entraînés, qu'en un mot les moyens de protection sont à peu près inexistantes, qu'il s'agisse de l'information de la population ou des mesures à prendre en matière d'abris, de stocks de vivres et de médicaments, elle lui demande quel effort financier il compte consentir à la défense civile dans le budget 1986.

Question n° 876. — M. Michel Debré demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer, ce que pense le Gouvernement de l'offensive contre l'octroi de mer, qui paraît être une préoccupation des autorités de la Communauté européenne.

Question n° 865. — M. André Durr appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait qu'il n'existe actuellement en France aucune formation supérieure en hôtellerie sanctionnée par un diplôme universitaire et sur le fait que les titulaires du B.T.S. hôtellerie-restauration sont obligés, soit de s'expatrier vers les Etats-Unis (université de Cornell) ou la Suisse (écoles hôtelières de Glion ou de Lausanne), soit encore de s'inscrire à l'I.M.H.I. (transposition française d'un département de l'université Cornell aux Etats-Unis). Toutes ces solutions ont comme double caractéristique d'être fort onéreuses (investissement minimum de 100 000 francs à 150 000 francs par étudiant) et de n'offrir qu'un label étranger. Toutes les tentatives de création en France d'école supérieure de l'hôtellerie ont échoué jusqu'ici, mais de nouveaux projets sont à l'étude, notamment à Paris, Toulouse, Lyon, Grenoble et Angers, avec, à l'origine, soit le ministère de l'éducation nationale, soit les chambres de commerce. En ce qui concerne le projet du lycée d'enseignement technologique et professionnel d'hôtellerie et de tourisme d'Ilkirch-Grattenstaden, il a reçu, contrairement à tous les autres, l'aval de la chambre nationale de restauration et de l'hôtellerie, qui regroupe notamment le syndicat national des

chaîne d'hôtels et de restaurants (S.N.C.) et le syndicat national de la restauration collective (S.N.R.C.). Il est à noter que ces deux syndicats représentent le plus grand nombre d'entreprises susceptibles d'embaucher les futurs diplômés. Ce projet de création d'une maîtrise bénéficie également du soutien sans réserve de l'U.E.R. de sciences économiques de Strasbourg, qui serait le futur partenaire de l'établissement et garantirait le niveau universitaire des études. La création d'une maîtrise des sciences économiques d'hôtellerie et de restauration est attendue depuis de longues années tant par les élèves des écoles hôtelières que par la profession. D'une part, elle participera également au renforcement du rôle européen de Strasbourg et accroîtra son audience hors de nos frontières, d'autre part. Pour ces diverses raisons, il lui demande quelle suite il entend réserver à ce dossier et notamment à la demande d'habilitation formulée par les autorités scolaires concernées auprès du ministère de l'éducation nationale.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion, en troisième et dernière lecture, du projet de loi n° 2864, portant règlement définitif du budget de 1983 ;

Discussion, en troisième et dernière lecture, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Discussion, en troisième et nouvelle lecture, du projet de loi n° 2851 portant réforme du code de la mutualité.

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2745 relatif à la recherche et au développement technologique (rapport n° 2817 de M. Philippe Bassinet, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2801 relatif aux taux des cotisations aux centres de gestion et de formation de la fonction publique territoriale (rapport n° 2845 de M. Pierre Tabanou, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2800 relatif à la dotation globale de fonctionnement (rapport n° 2859 de M. Louis Besson, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 28 juin 1985, à une heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

M. Jean-Pierre Balligand a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (n° 2800).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Philippe Marchand a été nommé rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la protection des personnes victimes de diffamation (n° 2693).

M. Louis Besson a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Dominique Frelaut et plusieurs de ses collègues, modifiant la dotation globale de fonctionnement (n° 2781).

M. Gilbert Bonnemaïson a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (n° 2855).

Commissions mixtes paritaires.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité.

Composition de la commission.

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 27 juin 1985 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 26 juin 1985, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Claude Evin. Jean Le Gars. Jean Esmonin. Jean-Claude Cassaing. Etienne Pinte. Jean-Paul Fuchs. Georges Hage.	MM. Louis Hareng. Jean-Hugues Colonna. Jean-Pierre Sueur. M ^{me} Eliane Provost. MM. Antoine Gissinger. Francisque Perrut. M ^{me} Mugnette Jacquaint.

Sénateurs.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Jean-Pierre Fourcade. Jean Chérioux. Louis Boyer. Louis Souvet. Pierre Louvol. Charles Bonifay. Marcel Gargar.	MM. Bernard Lemarie. Arthur Moulin. André Rabineau. Olivier Roux. Jean Amelin. Georges Dagonia. M ^{me} Marie-Claude Beauveau.

Bureau de la commission.

Dans sa séance du jeudi 27 juin 1985, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean-Pierre Fourcade.

Vice-président : M. Claude Evin.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Jean Le Gars.

Au Sénat : M. Jean Chérioux.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
de: trois séances du jeudi 27 juin 1985.**

1^{re} séance : page 2047 ; 2^e séance : page 2079 ; 3^e séance : page 2119.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	112	662	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	112	525	
Documents :				
07	Série ordinaire	626	1 416	TELEX 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire	190	285	
Sénat :				
05	Compte rendu.....	103	383	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
35	Questions	103	331	
09	Documents	626	1 384	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro: **2,70 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

